

BULLETIN

MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700

Second semestre 2011

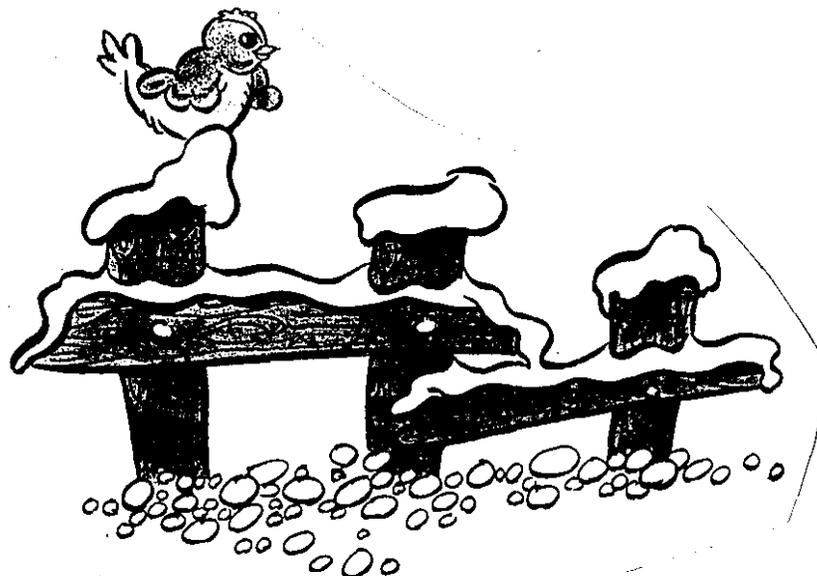
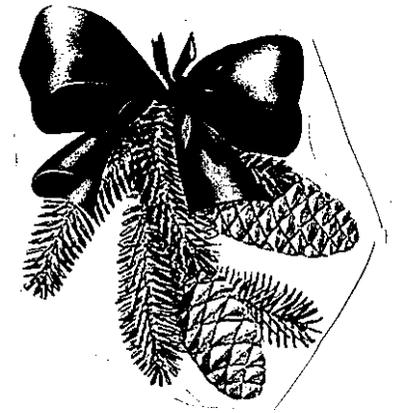
N° 52



Halloween à Anché, le 29 octobre 2011 - photo Claude Fayoux

SOMMAIRE

- P. 2 LE MOT DE MADAME LE MAIRE**
- P. 3 AU CONSEIL MUNICIPAL**
- P.15 INFORMATIONS**
- P. 24 ÉTAT-CIVIL**
- P. 25 C.C.A.S.**
- P. 29 VIE ASSOCIATIVE**
- P. 30 ENIGME : CONNAIT-ON SA COMMUNE ?**
- P. 31 « AU FIL DES JOURS »** *Michel MILLET*
- P. 37 SUR LE PONT ...**
- P. 39 50 NUMEROS DU BULLETIN (3ème partie)** *Patrick GORMALLY*
- P. 41 PIERRE D'ANCHE : BLASON DE LA BELLE FILLE**
- P. 43 ENTRE L'ECRIT ET LE PARLER** *Cleude FAYOUX*
- P. 44 CLE DE L'ENIGME : LES NOMS DE LIEUX**
- P. 45 UNE PROMENADE AU BORD DU CLAIN** *Bertrand THIBAULT*
- P. 47 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL** *P. GORMALLY*
- P. 49 COIN JARDINAGE** *Pierre LASSALLE*
- P. 50 UN BEAU CONCERT** *Cleude FAYOUX*



LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Anché, le 1^{er} décembre 2011

Chers habitantes et habitants d'Anché,

2011 se termine ... comme toutes les années précédentes on aurait tendance à dire qu'elle a filé comme dans un rêve et que les douze mois qui l'ont composée ne nous ont semblé en fait que six ... !

Elle a cependant été le théâtre, pour nous autres Anchéens, d'un certain nombre d'événements, les uns prévus et programmés, les autres non !

Commençons donc par ce qui était prévu :

- Les visites d'une société agréée par le SIVEER pour la vérification de l'assainissement non collectif dans toutes les habitations qui ne sont pas raccordées au tout à l'égout : une réunion publique (à laquelle a assisté un important nombre de personnes) a eu lieu le 24 octobre dernier, et depuis beaucoup de foyers ont été contactés et visités par les agents de la société.

- Les travaux du Pont d'Anché : prévus de longue date, ils ont commencé en toute fin du mois de juin dernier et ils se terminent à l'heure où j'écris ces lignes. Une réunion publique avait eu lieu à la salle des fêtes le 18 juillet. Le résultat, la finition, vont être, je crois, à la hauteur des espérances de chacun et cela aura valu le coup d'avoir subi les désagréments et les retards dus aux déviations ! Merci au département de la Vienne d'avoir fait diligence et d'avoir supervisé un travail de qualité. Merci aux membres de l'équipe municipale (à l'un d'entre eux surtout !) et à l'employé communal d'avoir participé aux réunions de chantier hebdomadaires qui ont permis l'information de tous. Merci à vous aussi, chers habitants et habitantes d'Anché, pour votre patience. Nous nous réunirons au printemps pour inaugurer comme il se doit notre pont tout neuf avant de partager ensemble le verre de l'Amitié. Vous en serez tous personnellement informés.

On pourrait presque dire (puisque tout s'est heureusement terminé, j'y faisais allusion en ces lignes dans le dernier numéro de ce bulletin !) que les travaux avaient, en quelques sorte, été « inaugurés » par le spectaculaire accident de moissonneuse du 29 juin dernier, dont vous pourrez retrouver des images dans ce numéro-ci, ainsi que sur le site de notre commune : www.anche.fr.

Merci à la commission Communication pour la qualité de ce bel outil.

Chaque commune, chaque village a son histoire qui lui appartient en propre et qui le rend unique.

Il est intéressant de partager ces histoires, ces anecdotes avec d'autres qui, eux aussi, évoquent les leurs.

Le 94^{ème} Congrès des maires de France (auquel je participe depuis plusieurs années) aura été cette fois encore l'occasion d'échanges fort enrichissants et passionnants avec des collègues venus de tous les horizons de l'hexagone et d'Outre-Mer. Du 22 au 24 novembre, ce ne sont pas moins de 13000 d'entre nous qui étaient réunis Porte de Versailles à Paris (dont une petite quarantaine du département de la Vienne). Les conférences, les débats, les discussions, tous très intéressants, permettent de relativiser, de comparer les problèmes et les solutions et de repartir vers sa commune avec des idées et une énergie renouvelées.

Discussion, échanges, partage, voilà également ce que l'équipe municipale et moi-même vous proposons, chers habitants et habitantes d'Anché, autour du verre de l'Amitié, le dimanche 8 janvier 2012 à 12 h à la salle des fêtes.

En attendant de vous retrouver ce jour-là, je vous souhaite à tous et à toutes un « Joyeux Noël » et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien à vous,

Votre Maire,

Martine MOUSSERION

AU CONSEIL MUNICIPAL

(Période du 20 juin au 31 décembre 2011)

Nous vous rappelons que les registres des délibérations peuvent être consultés par tous en mairie et que les réunions sont publiques. Les comptes-rendus des séances sont affichés à la mairie et publiés dans la presse.

REUNION DU 20 JUIN 2011

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les rapporteurs font part de l'avancée des dossiers du ressort des commissions communales.

Bulletin municipal

M. Patrick GORMALLY indique que le bulletin du premier semestre 2011 est en cours d'achèvement et il présente la maquette et ses différentes rubriques.

CCAS

Mme FAYOUX dit qu'une famille de bénéficiaires d'Anché n'a plus recours à l'épicerie sociale.

Mme MOUSSERION signale l'existence de jardins sociaux à Couhé, avec l'encadrement d'une animatrice, sur le site de l'abbaye de Valence.

Cadre de Vie

Ms GORMALLY et THIBAUT proposent d'implanter un déambulateur en bordure du terrain de tennis après sa restauration ; le Maire décide de réunir la commission Cadre de Vie en septembre prochain autour de ce projet et demande à ce qu'un plan soit élaboré.

Voirie

Travaux sur chemin rural

M. MALLET indique que le profil du chemin rural sis au Parc, à hauteur des parcelles A 288 – 290, a été rectifié par les agents techniques afin de faciliter le passage des engins agricoles.

Vente de l'ancienne camionnette

Mme MOUSSERION rappelle que le véhicule technique de marque Renault fourgonnette R4, immatriculé 935 RQ 86, acquis par la commune en octobre 2001, peut être repris par la société CDDA de Couhé. Après en avoir délibéré, la décision est prise à l'unanimité par le Conseil municipal de vendre ce véhicule au prix de 100 € pour destruction. Cette délibération abroge celle du 18 avril 2011.

2. STATION D'EPURATION DU BOURG

M. Claude MALLET communique le rapport annuel 2010 établi par le SATESE concernant la station d'épuration du bourg, lequel fait apparaître le mauvais état général de l'ouvrage et la nécessité d'étudier une nouvelle station. Il ajoute qu'il rencontrera le SATESE et le SIMER le 28 juin prochain quant à ce bilan et aux différentes actions à effectuer en priorité. Il signale que, malgré l'intervention des agents techniques pour réparer l'étanchéité et le bon entretien des installations, le filtre à sable est à réhabiliter, l'insufflation d'air doit être assurée par le remplacement de canalisations et les plaques de recouvrement des cuves doivent être changées. M. MALLET dit qu'un projet pourrait être élaboré pour être validé par les différents intervenants et les éventuels financeurs début juillet. Le maire souligne qu'il sera difficile de financer la reconstruction de la station alors que les installations sont loin d'être amorties et que l'aménagement du lotissement du Bourg a grevé lourdement le budget ; elle propose aux conseillers municipaux d'approfondir leur réflexion sur la station et de faire le point quant aux ventes des terrains lors de la réunion de juillet.

3. ECLAIRAGE PUBLIC

Bourg

Plusieurs conseillers signalent que l'éclairage public du bourg ne s'éteint qu'à 9 H 30 ; cette mauvaise programmation des horaires sera signalée à SOREGIE.

Mme MOUSSERION rappelle aux conseillers que, par délibération en date du 8 novembre 2010, ils ont accepté une nouvelle convention VISION III avec SOREGIE. Elle indique que le devis relatif au remplacement de 14 lampes fait apparaître une charge de 8944.04 € restant à la commune, répartie sur 4 ans, de 2011 à 2014. Après en avoir débattu et avoir examiné le devis, les conseillers municipaux votent et l'acceptent à l'unanimité pour son montant de 8944.04 € TTC. Le Maire est chargé par le conseil de solliciter auprès du SIEEDV une subvention de 1038.42 € sur le HT.

Lotissement du Bourg

Mme le Maire annonce que le rapport de contrôle de l'éclairage public, attendu depuis plusieurs mois, vient de parvenir en mairie et elle donne lecture du courrier du 3 juin dernier par lequel SOREGIE explique les raisons de ce retard ; le conseil dit qu'en application de sa délibération du 23 mai dernier, le règlement des travaux à l'entreprise ANCELIN pourra être effectué pour un total de 923.31 € TTC. Il est précisé que le réseau d'éclairage public devra être modifié pour permettre son raccordement et le devis de ces travaux supplémentaires est présenté; après l'avoir examiné, les Conseillers demandent à ce que le cabinet Abscisse (ex BIGET- maître d'œuvre) et l'entreprise ANCELIN soient contactés pour connaître les raisons pour lesquelles ces travaux n'ont pas été prévus dans le marché; dans l'attente de ces explications, le vote du devis de 2705.72 € TTC de SOREGIE est repoussé à la réunion du mois de juillet.

4. ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN EN PAYS CIVRAISIEN

Madame le Maire fait savoir que la Direction régionale de l'environnement sollicite l'avis des communes concernées ou limitrophes quant à la mise en place de 9 zones équipées d'éoliennes dans le Pays Civraisien. Elle rappelle aux Conseillers qu'ils s'étaient exprimés contre la ZDE le 22 février 2011 et leur demande de voter à nouveau, faute de quoi leur avis serait réputé favorable. Le vote a lieu à main levée et le résultat est le suivant (votants : 9) : 3 POUR ; 3 CONTRE ; 3 ABSTENTIONS.

5. RAPPORT ANNUEL DU SIAEP

Le Maire donne la parole à Monsieur Jacques DESCHAMPS qui présente le rapport annuel du SIAEP sur le prix et la qualité de l'eau potable.

6. RAPPORT ANNUEL DU SIVEER

Le Maire donne la parole à M. Claude MALLET qui présente le rapport annuel du SIVEER pour l'assainissement non collectif et précise que ce document sera transmis chaque année suite au transfert de compétences consenti en 2009 par le conseil municipal. Il souligne que le diagnostic des installations existantes se fera courant 2012 pour les habitations concernées.

7. VIDE GRENIER

Mme MOUSSERION rappelle qu'un vide grenier se déroulera le 2 juillet au Pré du Pont et qu'il convient que les conseillers se prononcent quant au tarif des emplacements mis à la disposition des exposants. Le Maire propose la gratuité et les conseillers votent en faveur de cette proposition.

9. QUESTIONS DIVERSES

Chiens errants

Le Maire relate les perturbations créées par des chiens errants et présentant un comportement dangereux dans le village du Courtioux. Elle rend compte des interventions de la gendarmerie et fait savoir qu'elle prendra les arrêtés nécessaires.

Atelier bois

M. MALLET rapporte la teneur de son entretien du 17 juin avec M. DELAUNAY, nouveau propriétaire de la scierie d'Anché, qui doit remettre semaine 25 les documents nécessaires pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel sur les terrains de la Brousse au Prêtre qu'il devrait acquérir en septembre prochain.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le projet initial de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par la commission départementale est présenté par Monsieur MALLET ; les conseillers municipaux commentent ce projet sur lequel ils se prononceront au mois de juillet prochain.

REUNION DU 11 JUILLET 2011

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie

M. Cédric ROLLAND expose aux conseillers la demande d'un habitant relative à un point d'éclairage public et, après étude, les conseillers demandent le passage de gaines lors des prochains travaux au Pont d'Anché, en prévision de supprimer l'alimentation par réseau aérien de l'éclairage public dans ce secteur.

M. ROLLAND communique le projet d'itinéraire départemental de randonnée mais celui-ci appelle des observations qui seront transmises au Conseil Général pour modifier le plan.

Sur un signalement de M. ROLLAND, les conseillers disent que l'orientation par des propriétaires de panneaux désignant des chemins privés devra être vérifiée de façon à ce que les usagers ne soient dissuadés d'emprunter les chemins publics.

M. ROLLAND donne des informations quant à un projet destiné à compléter le classement des voies.

Travaux du « Pont d'Anché » :

Mme MOUSSERION annonce la réunion publique d'information du 18 juillet prochain à 19 h à la salle des fêtes. Puis le rapport d'une réunion de chantier est fait par M. Claude MALLET qui précise que les travaux commenceront le 22 août et dureront jusqu'à la fin novembre ; la circulation étant actuellement déjà interdite aux poids lourds suite à l'accident de moissonneuse-batteuse, un alternat ou des interdictions de passage ponctuelles seront établies pour les autres véhicules au cours de certaines journées pendant la durée du chantier. Des résumés des comptes-rendus de chantier seront affichés.

Bulletin municipal

M. GORMALLY informe que le numéro 51 du bulletin municipal est en cours d'impression et le Maire propose aux conseillers de le distribuer, ce qu'ils acceptent.

Site Internet

M. GORMALLY fait savoir que le site Internet a été enrichi et remanié récemment par M. VUARNESSON, son concepteur.

SIVOS

M. ROLLAND demande à ce que soit rappelé aux instances partenaires qu'Anché est partie prenante dans le SIVOS et qu'il importe que l'horaire des réunions de SIVOS soit fixé en tenant compte des représentants communaux et qu'ils soient invités aux réunions de Conseil d'école.

Après examen, les conseillers acceptent à l'unanimité le règlement d'un titre correspondant à une participation de 5713 € au SIVOS pour le 1^{er} versement 2011.

2. LOTISSEMENT DU BOURG

Le Maire propose aux conseillers de débattre autour de la commercialisation des terrains du lotissement du Bourg ; à l'issue de leur discussion, les conseillers s'orientent vers la réduction des surfaces des lots n° 7 à 11 en retirant la partie non constructible du bas de chacun de ces terrains.

Le Maire présente un avenant du Cabinet ABSCISSE (ex BIGET) pour 2500 HT pour une maîtrise d'œuvre non prévue dans le marché initial. Après discussion, ayant relevé que ces frais n'étaient pas prévus à l'origine du projet, les conseillers acceptent à l'unanimité l'avenant tel que proposé.

La facture de SIRE DRAINAGE n° 110601, de 11871.94 €, est étudiée par le conseil qui décide de la refuser car il existe des malfaçons sur certains des travaux facturés, notamment relatifs aux trottoirs ; les travaux défectueux devront être retirés de la facture pour pouvoir payer les travaux satisfaisants.

Le devis pour les travaux supplémentaires nécessaires à la mise en service de l'éclairage public est à nouveau examiné. Son montant est de 2705.72 € TTC et une subvention de 760.54 € sur le HT ramènerait la charge communale à 1945.18 € TTC. De nombreuses carences sont constatées dans la conception du lotissement, ainsi qu'un mauvais suivi des travaux au départ, ce qui entraîne maintenant d'importants surcoûts, mais les Conseillers, considérant le service qui doit être rendu aux habitants, acceptent le devis de 2705.72 € TTC, diminué d'une subvention de 760.54 € qui sera sollicitée.

Sur proposition de M. Cédric ROLLAND, des matériaux calcaires seront étalés pour terminer les emplacements de parking et pour combler les bordures des rues goudronnées.

3. AMENAGEMENT DU TERRAIN DE TENNIS

Mme MOUSSERION rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2011 pour l'aménagement du terrain de tennis de la place Odile Bibaud et que des subventions restent réservées par le Conseil Général ; elle souligne que les habitants ont exprimé leur attachement à l'existence du terrain de tennis. Des explications sont fournies quant à la restauration envisagée et le conseil décide que les achats de matériaux seront effectués dès que possible pour faire réaliser les travaux par les agents techniques.

4. AMENAGEMENT DU COUYOU

Le Maire rapporte qu'un riverain a signalé la vitesse excessive des véhicules traversant le Couyou. Après avoir envisagé des moyens d'y remédier, les conseillers décident que deux panneaux de réglementation à 30 km/h, notifiant aussi la distance d'application de la limitation, seront implantés aux entrées de ce hameau ainsi que deux petits panneaux indiquant son nom. L'achat sera effectué en investissement pour 600 € HT.

5. STATION D'EPURATION DU BOURG

M. MALLET informe le conseil que la réunion du 28 juin entre les différents intervenants pour étudier la réhabilitation de la station d'épuration a été reportée au début du mois d'août.

6. DEBIT DE BOISSONS

Le Maire fait savoir qu'il y a désaccord avec les anciennes exploitantes sur le remboursement du fuel pour le chauffage ; les conseillers délibéreront à nouveau de ce sujet en septembre prochain.

7. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Après exposé par le Maire et présentation par M. Claude MALLET d'extraits d'une conférence relative au schéma départemental de coopération intercommunale, les conseillers votent à main levée et, à l'unanimité (7 votants), se déclarent opposés au projet au motif que :

- le délai imparti pour se prononcer est beaucoup trop court ;
- les élus, responsables devant leur population, ont besoin de temps pour réfléchir et évaluer toutes les conséquences du projet, en particulier l'harmonisation des compétences ;
- de plus, il n'y a pas de réelle lisibilité quant à la fiscalité et aux finances.

Ils ajoutent que, cependant, le conseil municipal reste ouvert à la discussion avec les différentes instances concernées.

8. QUESTIONS DIVERSES

Randonnées

M. Cédric ROLLAND annonce la randonnée de l'office de tourisme le 1^{er} avril 2012 et celle du Téléthon le 3 décembre 2011.

Réunions de villages

Après concertation, et sur proposition du Maire, les conseillers décident de réunir les habitants du Couyou et des Plantes le samedi 24 septembre à 15 h et ceux de Moisais le samedi 8 octobre à 15 h.

Repas du conseil municipal

La date du dîner annuel des conseillers municipaux est fixée au samedi 24 septembre.

Concert dans l'église

Mme MOUSSERION indique que le concert de musique classique qui aura lieu dans l'église d'Anché est reporté au dimanche 9 octobre 2011.

Réunions de Conseil municipal

Les dates de réunion sont arrêtées par les conseillers aux lundis 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre.

Dépôt de déchets en bordure de rivière

M. Bertrand THIBAUT signale que la gendarmerie et la fédération de la chasse ont été alertées dimanche soir pour constater le dépôt et procéder à l'identification de restes de bovins au bord du Clain. Le Maire commente les faits, évoque le dépôt de plainte, et dit que les responsables sont recherchés. Il est décidé de contacter le Syndicat d'entretien du Clain mais le coût de l'intervention pourrait être facturé à la commune dans le cadre de sa mission de salubrité publique.

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2011

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les rapporteurs reçoivent la parole pour faire part de l'avancée des dossiers du ressort des commissions communales, dont :

Travaux du Pont

M. Claude MALLET rend compte de l'avancement des travaux relatifs à la réfection du pont de la D2 et annonce qu'il sera fermé à la circulation de tous les véhicules du 26 septembre au 28 octobre 2011, mais ouvert aux piétons.

Cimetière

Une documentation relative au jardin du souvenir d'une petite commune de Charente est présentée par M. Claude MALLET, qui explique que la disposition du site est susceptible d'être adaptée pour Anché.

Voirie

Limitation de vitesse au Couyou

M. Cédric ROLLAND présente plusieurs estimations pour l'achat de panneaux destinés à limiter la vitesse des véhicules dans le hameau du Couyou. Après en avoir pris connaissance, les conseillers, à l'unanimité, donnent pouvoir au Maire pour choisir le devis le mieux adapté, d'un montant maximum de 350 € HT qui seront portés en investissement au chapitre voirie.

Chemins ruraux

M. ROLLAND fait savoir que le chemin rural n° 27 du RD 2 à Bois Brunet a été labouré et le Maire annonce qu'un arrêté portant remise en état du chemin sera notifié au responsable.

Le maire fait savoir qu'une mise en demeure de remise en état du chemin rural de la Cluzaudière sera adressée à un riverain ayant coupé cette voie sans autorisation ; la tranchée est mal rebouchée et présente un danger pour les usagers, notamment les cyclistes.

Détérioration de voie communale

M. ROLLAND fait savoir que la voie communale de Fonsalmois (VC n° 109), récemment refaite, a été fortement détériorée par le débardage de grumes qui sont stockées sans autorisation sur le domaine public. L'entreprise responsable sera recherchée et mise en demeure d'effectuer les demandes d'autorisation nécessaires.

Redevance pour occupation du domaine public

Le maire indique aux conseillers municipaux le caractère obligatoire de la redevance d'occupation du domaine public. Les modalités d'application et les conditions ayant été précisées, le maire invite les conseillers à mettre en place cette redevance. Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité, décide la mise en place d'une redevance pour occupation du domaine public, étant entendu que l'utilisation du domaine public pourra être délivrée gratuitement lorsque l'occupation ne présentera pas d'objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation (art. L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques complété par la loi n° 2007-1787 du 20.12.2007).

Tarif de la redevance pour occupation du domaine public

Le Maire invite les conseillers à fixer les tarifs de la redevance pour occupation du domaine public. Les Conseillers débattent et, à l'unanimité, décident que les tarifs seront les suivants :

- 100 € en partie fixe ;
- 0.035 € par mètre linéaire et par jour.

Elagage

Mme le Maire indique qu'un arbre mort, présentant un danger pour les usagers de la voie communale du Bourg au Plessis (VC n° 104), lui a été signalé verbalement début août en mairie par un riverain du Plessis et que le propriétaire, aussitôt informé, a fait abattre l'arbre

dans les jours qui ont suivi. Le maire dit avoir aussi reçu par écrit une plainte d'usagers concernant les branches des végétaux qui bordent cette voie publique, lesquelles pourraient endommager la ligne téléphonique et menaceraient de tomber sur la chaussée ; les propriétaires concernés seront invités par courrier à intervenir pour entretenir les arbres jouxtant les réseaux téléphoniques et la voie publique.

2. STATION D'EPURATION DU BOURG

La parole est donnée à M. Claude MALLET qui rend compte de la réunion qui a eu lieu le 11 août dernier entre les différents intervenants pour élaborer un projet de réhabilitation de la station d'épuration ; il communique le montant des travaux estimés par le SIVEER. Après avoir reçu des explications détaillées et en avoir débattu, les conseillers demandent à M. MALLET d'affiner l'étude et le devis du SIVEER avec l'appui du SATESE.

3. REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

Institution d'une taxe d'aménagement sur le territoire communal

Madame le Maire donne la parole à M. Cédric ROLLAND qui indique que, pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Ayant reçu ces explications, les conseillers municipaux débattent et décident, à l'unanimité, vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans et des exonérations pourront être ajoutées.

Cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Institution d'une participation pour voies et réseaux

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui dit que la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 a remplacé la participation pour voies nouvelles et réseaux ; le ministre de l'équipement a précisé, dans sa circulaire n° 2004-8 UHC/DU/3/5 du 5 février 2004, la nature des dépenses d'équipement pouvant donner lieu à cette participation (art. L. 332 11.1 du code de l'urbanisme) et celles-ci sont énumérées, s'agissant de travaux de réalisation d'une voie nouvelle ou d'aménagement d'une voie existante destinés à l'implantation de nouvelles constructions (réalisation ou aménagement de la voie, réalisation des réseaux d'eau potable, électricité et assainissement ainsi que les frais d'études nécessaires à ces travaux).

Madame le Maire propose par conséquent à l'assemblée délibérante le principe d'instauration du régime de la participation pour le financement des voies nouvelles ou l'aménagement de voies existantes destinées à permettre l'implantation de nouvelles constructions, et ce dans un cadre essentiel de maîtrise d'ouvrage communale propre à ses compétences respectives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- décide le principe d'instauration du régime de la participation pour le financement des voies nouvelles défini aux articles L. 332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme pour l'installation des réseaux à compétences communales ;
- précise que les modalités de cette instauration seront définies ultérieurement, au cas par cas ; en effet une délibération propre à chaque voie précisera ensuite les travaux prévus et le montant de la participation à mettre en recouvrement.

4. CONTRATS D'ASSURANCE

M. ROLLAND reçoit la parole et fait savoir aux conseillers que, face aux fréquents refus d'indemnisation des sinistres par la société actuellement partenaire, un autre assureur a été contacté et que ses conditions paraissent plus avantageuses. Ayant pris connaissance de conditions offertes, le conseil demande à M. ROLLAND de rencontrer plusieurs sociétés afin de permettre une mise en concurrence et une prise de décision lors de la réunion d'octobre pour qu'une résiliation des contrats puisse être faite dans les délais imposés.

5. SIVOS : PARTICIPATION COMMUNALE 2011

Madame MOUSSERION rappelle aux conseillers que le 1^{er} acompte 2011 de la participation communale au SIVOS Anché - Voulon a été réglé en juillet dernier et communique les montants des deux autres versements. Après en avoir délibéré, les conseillers décident que le 2^{ème} acompte, de 5713 € et le solde, de 5712 € pourront être versés pour un total annuel de 17188.10 €, conforme à la prévision budgétaire.

6. BUDGET ANCHE - COMMERCE

Le Maire indique aux Conseillers Municipaux que les crédits budgétaires portés au budget primitif Anché - Commerce sont à ce jour suffisants.

7. SIVEER : DEMANDE D'ADHESION

Madame le Maire, après avoir rappelé que la commune est membre du SIVEER, informe le conseil municipal que, par délibération en date du 17 juin 2011, le Comité du SIVEER a donné son accord pour :

- l'adhésion au SIVEER des communes de Thurageau et de Maisonneuve ;

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER des communes de Thurageau et de Maisonneuve ;

- autorise madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

8. RAPPORT D'ACTIVITE DU SIEEDV

Le Maire communique le rapport d'activité du SIEEDV pour l'année 2010. Melle Sophie de LAUZON et M. Olivier PENOT, délégués de la commune au SIEEDV, ont pu être entendus.

9. REUNIONS D'HABITANTS

Madame le maire propose une modification des dates de réunions d'habitants et, après concertation, le samedi 8 octobre prochain, à 15 H 30, est retenu pour la réunion du Couyou, de la Croix et des Plantes, laquelle est ensuite organisée. Celle de Moisais est reportée au Printemps 2012.

10. QUESTIONS DIVERSES

Dépôt de restes d'animaux en bordure de rivière

Madame le maire fait savoir que la commune a pris en charge le coût de l'enfouissement des restes d'animaux déposés en juillet dernier au bord du Clain, cette opération relevant de la salubrité publique, et que les employés du Syndicat du Clain Sud se sont chargés de l'opération, ce dont ils ont été particulièrement remerciés. Elle dit avoir déposé une plainte et que ce délit est lourdement sanctionné, étant susceptible d'entraîner une peine d'emprisonnement conséquente et une amende élevée; les coupables sont recherchés par la

gendarmerie.

Concert dans l'église

Madame MOUSSERION rappelle qu'un concert est prévu dans l'église Saint-Martin d'Anché et informe le conseil qu'il aura lieu le 9 ou le 16 octobre prochain, à 16 H 30.

Repas du conseil municipal

Le Maire propose de modifier la date du repas du conseil, lequel est fixé au vendredi 7 octobre 2011 et aura lieu au BEA BA d'Anché. Mme le Maire rappelle que chaque conseiller est invité en compagnie de son conjoint et que les convives règlent leurs repas, excepté les employés de la commune.

Vente de parcelles à la Brousse au Prêtre

Mme MOUSSERION fait savoir qu'elle a été récemment contactée par un nouvel acquéreur potentiel pour les parcelles de la Brousse au Prêtre. Il est rappelé qu'un certificat d'urbanisme opérationnel devait être déposé dans le cadre du projet d'atelier bois pour permettre l'intervention du géomètre et la vente des terrains, mais que les documents nécessaires à la rédaction du document n'ont pas été fournis à ce jour par le porteur de projet.

Travaux sur lignes électriques

Le Maire donne des informations quant à l'installation de parafoudres sur les réseaux électriques pour l'ensemble du territoire communal ; les interventions se feront à partir du 16 septembre, pendant 2 mois, et les propriétaires des terrains privés concernés seront contactés par l'entreprise mandatée par SOREGIE.

M. ROLLAND dit que la restauration de la ligne haute tension de 90000 kV des Minières à Anché - l'Isle- Jourdain qui traverse la commune auront lieu, avec des sondages le 18 septembre prochain. Une réunion avec des élus se tiendra le 21 septembre à Anché.

Voirie

Mme le Maire transmet un courrier de la DGAI de l'Isle Jourdain répondant à son courrier du 30 juin pour signaler le danger du carrefour situé sur la départementale 2 entre la Croix et les Plantes (RD 2 / RD 29 / VC 101). Après examen par les services compétents, deux solutions techniques ont été élaborées pour être soumises à l'avis des conseillers qui, après en avoir discuté, retiennent l'option, recommandée par le Subdivisionnaire, consistant à mettre la voie communale des Plantes à Moisseau en sens unique et à aménager le chemin rural calcaire de la RD2 à la VC 101. Le financement des travaux dépendrait du budget du Conseil Général.

ADMR

Mme MOUSSERION donne lecture d'un courrier du 13 juillet dernier de l'ADMR de Couhé demandant l'intervention d'un de ses représentants lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, pour aider l'association à recruter des bénévoles ; ceci est accepté par le conseil.

Ramassage scolaire

Le Maire fait part des difficultés d'une assistante maternelle d'Anché face à une réorganisation du ramassage scolaire effectué par le SIVOS. Les conseillers, ayant reçu des explications, disent que le SIVOS doit faire respecter les règles de sécurité et demandent à ce que le service rendu permette à l'assistante maternelle d'exercer son activité professionnelle dans les meilleures conditions.

REUNION DU 11 OCTOBRE 2011

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS COMMUNALES

Les rapporteurs reçoivent la parole pour faire part de l'avancée des dossiers du ressort des commissions communales, dont :

Bulletin municipal

M

Pour répondre à la demande de M. GORMALLY, le Maire fixe au 19 octobre prochain une réunion pour préparer le bulletin municipal du second semestre 2011

CCAS

Mme FAYOUX indique qu'au cours de sa réunion du 5 octobre dernier le CCAS a programmé ses animations de fin d'année ainsi qu'il suit : Halloween le samedi 29 octobre, soirées décorations de Noël les 10 novembre (et bourse aux confitures) et 2 décembre, distribution des étrennes aux Aînés le samedi 17 décembre.

Voirie

Travaux de réfection du pont de la D 2

M. MALLET dit que les travaux de réfection du pont avancent d'une manière satisfaisante mais que la réalisation de l'étanchéité pourrait entraîner leur prolongation. Le Conseil choisit un modèle de croix de St André simple pour les tirants destinés à renforcer l'ouvrage.

Limitation de vitesse au Couyou

Mme le Maire donne lecture de son arrêté en date du 6 octobre dernier portant réglementation de la vitesse à 50 km/h sur la voie communale des Plantes à Moisseau et dit que les riverains du Couyou ont exprimé leur satisfaction.

Valorisation du centre bourg

Le maire rappelle qu'il convient, pour bénéficier de la subvention accordée par le Conseil Régional, de finaliser la valorisation du Centre bourg avant la fin de l'année et le conseil, à l'unanimité, s'exprime en faveur de cette proposition.

Dans le cadre de ce chapitre, M. Cédric ROLLAND présente des devis pour la restauration du terrain de tennis et Ms GORMALLY et THIBAUT donnent une estimation pour l'achat de plantes et de matériaux destinés à paysager la bordure du terrain et la place Odile Bibaud. Après avoir entendu les explications données par les élus missionnés et en avoir débattu, les conseillers s'expriment à l'unanimité en faveur des projets proposés et décident que 5000 € HT seront consacrés à leur réalisation. Le maire dit que, pour assurer la sécurité de la terrasse du café, des barrières sont nécessaires et le conseil décide de leur acquisition pour 318 € HT en investissement sur le même chapitre. M. ROLLAND propose l'achat de matériaux calcaire pour réaliser un chemin carrossable entre la rue de la Vallée du Clain et la route du Pont, dont l'estimation est de 1500 € HT ; après en avoir délibéré, le conseil décide que cet achat sera effectué et réglé en investissement sur le chapitre valorisation du bourg (0060).

Le total de 8154 € TTC reste conforme aux prévisions budgétaires.

2. DEBIT DE BOISSONS

Remises gracieuses

Le maire donne lecture d'un courrier de Mmes FONTANILLE et DOUTEAU signifiant leur intention d'ester en justice dans le litige relatif à la facture de fuel. La commune n'ayant pas d'état des lieux pour prouver que le plein de la cuve a été effectivement fait, le maire demande aux conseillers d'accepter la remise de la dette de 684.74 €. Après débat, le conseil, pour en terminer avec cette affaire, regrettant que Mmes FONTANILLE et DOUTEAU profitent du climat de confiance et de cordialité auquel les élus sont attachés dans la relation avec le commerce, décident de renoncer au recouvrement des frais de chauffage du café.

Réduction de loyer

Madame le Maire fait part d'une demande émanant de madame Béatrice BRAUD, locataire du café BEA BA, qui sollicite un allègement de la moitié du loyer d'octobre à cause de la diminution de la fréquentation de son établissement liée à la fermeture du pont de la D 2. Après en avoir débattu, les conseillers acceptent de réduire de moitié le loyer du café pour le mois d'octobre en raison de l'impact des travaux sur l'activité commerciale.

Entretien de bâtiment

Madame MOUSSERION signale que plusieurs interventions ont eu lieu dernièrement pour

l'entretien de canalisations au café et propose que certaines factures soient prises en charge par la commune car il apparaît que le système d'évacuation de l'évier était endommagé lors de l'installation de madame BRAUD. Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent que les réparations concernant cet équipement, effectuées par l'entreprise FRECHET, soient prises en charge par le budget Anché-commerce.

3. BUDGET ANCHE-COMMERCE : DM 2/2011

Considérant les décisions prises au cours de cette réunion, madame le Maire expose aux Conseillers municipaux que les crédits prévus à certains chapitres du budget Anché-Commerce sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

- Section de fonctionnement

- dépenses :
 - art. 61522 (entretien de bâtiments) : + 150 €
- recettes :
 - art. 7478 (subvention communale) : + 952 €
 - art. 752 (revenus des immeubles) : - 115 €
 - art. 758 (produits divers de gestion) : - 687 €

Le conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits tels qu'indiqués ci-dessus.

4. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dégrèvement suite à fuite privative

Madame le Maire rappelle que, suivant les nouvelles dispositions, le conseil municipal a la compétence d'accorder les dégrèvements de redevance d'assainissement suite à des consommations d'eau accidentelles liées à des fuites privatives. A ce titre, le maire transmet aux conseillers une demande de remise de dette en date du 12 septembre 2011, émanant de Mme et M. BARRAULT METHY, domiciliés route de la Vergnée à Anché. Après avoir étudié la demande, les conseillers acceptent une remise de dette d'un montant de 80.47 € au profit de Mme et M. BARRAULT METHY sur leur facture d'assainissement 2010-2011 (référence 00452), ce montant étant calculé sur leur consommation moyenne des trois dernières années et conformément aux tarifs fixés par la délibération du 8 septembre 2010.

5. ABRI BUS DE LA VERGNEE

Le maire présente plusieurs estimations pour l'achat des panneaux de signalisation obligatoires pour sécuriser l'abribus de la Vergnée. Après les avoir étudiées, le conseil retient un devis d'un montant de 1025 € HT (1226 € TTC) et dit que les factures seront portées en investissement au chapitre 0046 et à l'article 21318. Les conseillers décident qu'une subvention sera sollicitée sur la base de ce montant auprès du Conseil Général, au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour cet équipement de 1^{ère} catégorie.

6. CONTRATS D'ASSURANCE

Le maire propose au Conseil d'étudier les conditions offertes par deux compagnies d'assurance pour garantir la commune face aux différents risques et elle donne la parole à M. Cédric ROLLAND, en charge de ce dossier. Après en avoir débattu, considérant les refus d'indemnisation qui leur sont fréquemment opposés ces dernières années par GROUPAMA, considérant les tarifs plus avantageux qui leur sont offerts, considérant que certaines sociétés sont spécialisées dans l'assurance des risques encourus par les collectivités locales, les Conseillers votent à main levée et décident, à l'unanimité (10 votants), de résilier à titre conservatoire tous les contrats de la commune d'Anché avec GROUPAMA, dont la plupart arrivent à échéance le 31 décembre 2011.

7. SIAEP

Madame le maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Préfet de la Vienne récemment nommé et qu'il apparaît que le maintien des syndicats intercommunaux, dont le SIAEP, sera prolongé dans le département.

La parole est donnée à M. Jacques DESCHAMPS qui rappelle avoir présenté le rapport annuel du SIAEP au cours de la réunion de conseil du 20 juin dernier.

8. INDEMNITES DES AGENTS TECHNIQUES

Le Maire propose au conseil d'attribuer à M. Philippe RETAILLEAU, Adjoint technique 2ème classe, et à M. Claude MAGNAN, Agent technique contractuel, diverses indemnités. Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, décident d'accorder à M. RETAILLEAU et à M. MAGNAN :

- 32.74 € d'indemnité de chaussures et 32.74 € d'indemnité de petit équipement (décret 60-1302 du 5.12.1960 modifié et arrêté du 31.12.1999 prenant effet le 1.01.2000) ;

- 12.96 € d'indemnité d'utilisation d'outillage personnel (arrêté du 10.06.1980 ; effet du 21.07.1980).

9. QUESTIONS DIVERSES

Réunion d'habitants des Plantes, la Croix et le Couyou

Mme MOUSSERION commente la réunion d'habitants qui a eu lieu le 8 octobre aux Plantes et remarque qu'elle a été l'occasion de nombreux échanges et s'est déroulée dans un climat de convivialité ; puis lecture est faite d'un article rédigé par Madame SERVOUZE, correspondante de presse domiciliée à Anché, lequel reflète très bien la réunion.

Concert de musique classique du 9 octobre

Madame le Maire souligne la grande qualité de la prestation mais regrette que le public ait été trop peu nombreux à en profiter.

Travaux sur la ligne électrique de l'Isle Jourdain à Anché et Voulon

M. Cédric ROLLAND précise que la ligne électrique à 90 kV qui fait l'objet de travaux depuis le mois de septembre dernier, date des années 1930 et détaille la nature des interventions en indiquant que leur coût sera de 10 millions d'euros alors que l'enfouissement coûterait 40 millions. M. ROLLAND annonce qu'une convention sera établie avec la commune pour qu'elle puisse récupérer des matériaux pouvant servir à empierrer les chemins ruraux ; les conseillers municipaux mandatent le maire pour signer cette convention.

Ramassage scolaire du SIVOS

Madame le Maire rapporte que la conductrice du bus du SIVOS a été reçue par Monsieur le Président récemment et que le ramassage devrait être redéfini prochainement pour être rétabli tel que l'année scolaire précédente, notamment en ce qui concerne Villenon.

Les conseillers demandent à ce que le bus du SIVOS s'arrête à l'abribus de la Vergnée qui vient d'être achevé et que d'autres transporteurs utilisent déjà.

Autorisation de reproduction de documents photographiques

Madame le Maire transmet l'autorisation par laquelle le propriétaire de la moissonneuse tombée dans le Clain en amont du Pont de la D 2 cet été permet la publication des photos prises lors de cet événement spectaculaire qui n'a fait aucune victime.

Offre d'achat de terrains à la Brousse au Prêtre

Madame MOUSSERION donne lecture d'une offre pour l'acquisition de parcelles à la Brousse au Prêtre par une SCI. Après avoir considéré la demande qui leur est adressée, les conseillers disent qu'une partie de ces terrains a déjà fait l'objet d'une tractation pour y établir un atelier bois et demandent à ce que le porteur de ce premier projet soit contacté par courrier pour savoir s'il maintient sa demande. Un autre emploi de ces parcelles étant envisageable, la question sera mise à l'ordre du jour de la réunion du conseil en novembre prochain.

Diverses informations

Le maire transmet au conseil diverses informations portant sur :

- les abattages rituels dans les abattoirs et la souffrance animale ;
- la création d'une agence de financement des investissements locaux ;
- la grève des salariés de la Fonderie du Poitou Aluminium;
- l'assemblée générale du Souvenir Français à Brux le 18 octobre prochain ;
- la fête des voisins qui a eu lieu à Moisais.

CNFPT : amputation de la cotisation

Ayant entendu l'explication du Maire quant à l'abaissement de la cotisation versée au CNFPT de 1 % à 0.9 %, VU la demande du Président du CNFPT, VU l'avis de l'AMF et d'associations d'élus, VU l'avis de fédérations de services publics et de groupements d'agents des services publics, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à ce que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs pour la formation professionnelle de leurs agents.

Assainissement non collectif : visite de contrôle des installations individuelles

Madame le Maire rapporte sa rencontre avec le SIVEER, délégué par le conseil municipal pour l'organisation du contrôle des installations d'assainissement individuelles sur le territoire communal ; elle annonce que la réunion publique organisée par le SIVEER sur ce thème aura lieu le lundi 24 octobre prochain à 18 H 30 à la salle des fêtes et que les supports d'information nécessaires seront transmis par le SIVEER. Le maire précise que les contrôles seront réalisés en fin d'année et que les propriétaires auront 4 ans pour réaliser les travaux de mises aux normes suite à cette visite qui sera facturée 43 € par foyer visité. Dans les 6 mois qui suivront la réalisation des contrôles, un rapport sera présenté au conseil municipal ; des aides financières pourront être accordées pour réaliser les travaux.

Vienne Services

Le maire rend compte d'une rencontre relative au repositionnement des activités de Vienne Services au cours de laquelle de nouvelles propositions ont été présentées, lesquelles paraissent plus avantageuses pour la commune d'Anché.

Ce projet reste à valider lors de l'assemblée générale de Vienne Services.

Projet d'animation : « une dictée comme autrefois »

La parole est donnée à Madame Marinette FAYOUX qui développe l'idée d'organiser une rencontre conviviale avec une épreuve d'orthographe à la salle des fêtes d'Anché ; ce projet est accueilli favorablement par les conseillers et plusieurs points sont précisés, la dictée est fixée au dimanche 22 janvier prochain.

Frelons asiatiques

Mme Sophie de LAUZON signale que des résidents de Villenon ont remarqué un nid de frelons asiatiques dans un arbre de leur propriété. Le Maire précise qu'ils ont effectué le signalement en mairie et qu'ils ont été dirigés vers une entreprise de destruction des insectes et rappelle que les services de secours du département ne prennent en charge ces opérations que sur domaine public ou à proximité des établissements recevant du public.

Téléthon

Mme de LAUZON dit qu'une animation est envisagée à Anché par une jeune habitante de Villenon pour le Téléthon ; Monsieur Cédric ROLLAND annonce qu'une réunion d'organisation au niveau cantonal se tiendra ce vendredi 14 octobre et convie les personnes intéressées à se joindre à cette rencontre. Il décrit le déroulement de la manifestation qui passera par Anché le samedi 3 décembre prochain.

Notre bulletin se termine avant que le compte rendu de la réunion du 14 novembre ne soit voté par le conseil municipal (au début de chaque réunion les conseillers acceptent le procès-verbal de la précédente). Il figurera dans le prochain numéro, ainsi que celui de la réunion de décembre.

INFORMATIONS

MAIRIE

1, place Odile Bibaud
Tél. 05.49.42.42.77 / fax : 05.49.42.73.06
Adresse messagerie: anche@cg86.fr
Site Internet : <http://www.anche.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE

	<u>Matin</u>	<u>après-midi</u>
<u>MARDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>JEUDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>VENDREDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>SAMEDI</u>	10 h à 12 h	

En cas d'urgence :
Téléphoner au **maire, Mme MOUSSERION : 06.83.80.84.09**
ou aux **adjoints :**
06.69.55.96.23 (M. Cédric Rolland)
05.49.42.77.70 (M. Claude Mallet)

BIBLIOTHEQUE

Des livres (romans, documentaires, BD, albums jeunesse, etc.) sont à votre disposition à la mairie et le prêt est gratuit.

ASSISTANTE SOCIALE

En cas de besoin prenez contact au secrétariat de la Maison Départementale de la Solidarité de Civray au **05.49.87.01.35.**

LOCATION de la **SALLE** des FETES TARIFS

HABITANTS de la Commune

Hors Commune

CHAUFFAGE :	Avec	Sans	Avec	Sans
<u>12 heures</u>	50 €	40 €	65 €	50 €
<u>24 heures</u>	100 €	70 €	120 €	80 €
<u>48 heures</u>	150 €	110 €	170 €	150 €
ASSOCIATIONS	1 €		50 €	
CAUTION :	100 €			

▪ GENDARMERIE

L'accueil au public à la Brigade de gendarmerie de Couhé est le suivant :

- Lundi de 8 h à 12 h
- Mercredi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 8 h à 12 h
- Samedi de 14 h à 18 h

Il est conseillé de téléphoner à la Brigade avant de se présenter à l'accueil.

En cas de nécessité, téléphoner au **05.49.59.20.16** ou composer le **17** pour une urgence.

▪ VIENNE INFOS SOCIALES

Pour les questions dans tous les domaines de la vie quotidienne concernant les personnes âgées, les prestations sociales, la santé, l'enfance, le logement, les droits à l'emploi, etc. :

0 810 86 2000

▪ « ALLO SERVICE PUBLIC »

Pour toutes vos questions administratives appelez le **3939**

Par Internet : Service-Public.fr

▪ POINT RELAIS ANPE

Le Point Relais de l'ANPE de Civray est installé au 13, rue Norbert Portejoie à Civray ; les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 15 ; 13 h à 17 h
- jeudi : 13 h à 17 h

Tél. 08.11.55.01.86 (pour les demandeurs d'emploi)

Messagerie : pr.civray@anpe.fr

▪ LA POSTE

Installez vos noms sur vos boîtes aux lettres !

▪ TRI SELECTIF

La Communauté de Communes a la compétence en matière de collecte des ordures ménagères. Pour toute question s'y rapportant, vous pouvez la contacter au 05.49.59.10.55. Collecte tous les 15 jours (les sacs nécessaires sont disponibles à la mairie d'Anché). Hebdomadaire pour les autres déchets.

▪ OFFICE DE TOURISME DE COUHE

Ouverture au public : du mardi au vendredi : 10h-17h site www.tourisme-couhe.com

▪ ELECTIONS

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012. Les législatives seront les 10 et 17 juin 2012.

▪ CARTES GRISES

Agence nationale des titres sécurisés : vous pouvez trouver toutes les informations utiles et nécessaires sur la composition des dossiers de demandes d'immatriculation (y compris le téléchargement des formulaires) ainsi que le tarif pour les citoyens résidant dans le POITOU-CHARENTES : www.ants.interieur.gouv.fr

▪ RECENSEMENT DE LA POPULATION

La collecte des informations nécessaires au recensement des habitants de la commune s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2012 et chaque foyer sera visité par l'agent recenseur nommé par le Maire. Vous recevrez une lettre d'information et l'agent prendra rendez-vous pour vous rencontrer.

▪ PASSAGE DES COMMERCANTS

Dans le bourg d'Anché :

Poissonnier – le mardi, à partir de 10h
Boucher-charcutier - le vendredi à partir de 11h
Boulangier – du mardi au vendredi à partir de 11h30

A Moisais :

Boulangère : le mardi, mercredi, vendredi et samedi matin.

▪ TRANSPORTS

BUS : Il y a un point bus dans le bourg, place Odile Bibaud, et un autre à Villenon.

Des guides horaires sont disponibles en mairie.

SNCF : Certains TER ont été supprimés depuis le 11 décembre 2011 en raison des importants travaux sur la ligne Paris-Bordeaux.

Vous pouvez vérifier les horaires en téléphonant au 0810 810 888 ou en consultant le site www.sncf.com ou www.ter-sncf.com

Le stationnement gratuit en gare d'Anché peut être une bonne solution au problème du stationnement en centre ville. Le billet s'achète auprès du contrôleur dans le train à l'aller; celui du retour s'achète en gare de Poitiers, au guichet ou au distributeur automatique de billets TER, situé dans le hall.



Problème Requête Plainte
 Demande Difficulté Revendication
 Sollicitation Questions

<http://www.vienne.gouv.fr/e-reclamations>

Immatriculation - Titre de séjour - Impôts - Logement - Éducation - Santé

Votre téléphone est désormais mieux protégé

En cas de vol, de nouvelles mesures permettent de le rendre **totalemt inutilisable**.

www.mobilevole-mobilebloque.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DESTÉLECOMS

En cas de vol

Déclarez à votre opérateur téléphonique le vol afin de désactiver votre ligne

Déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

Fournissez lors du dépôt de plainte le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI) (à relever dès à présent en tapant sur votre téléphone *#06# ou en contactant votre opérateur)

Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur qui bloquera l'utilisation du téléphone.

Avec ce nouveau dispositif, bloquer son mobile rendra le vol de téléphone inutile.

www.interieur.gouv.fr

SGE/COM

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

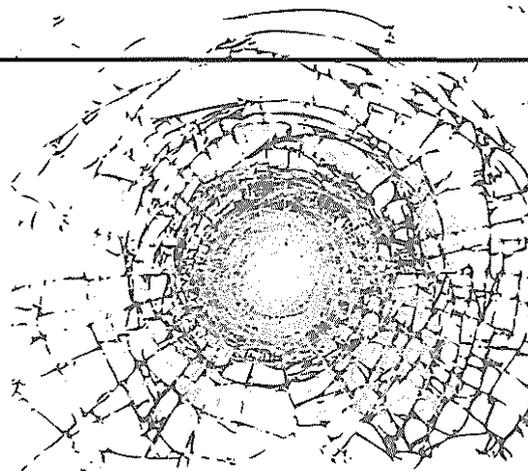
Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public).

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

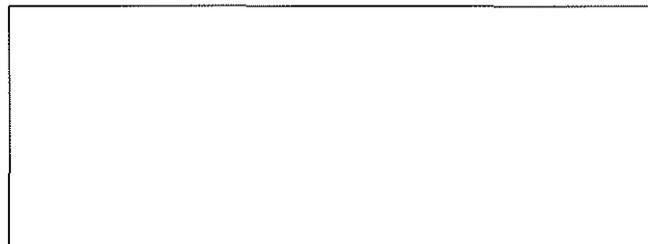
Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

- **OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**
- **OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**
- **TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :**
SFR : 10 23
ORANGE : 0 800 100 740
BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



www.interieur.gouv.fr



LA
SÉCURITÉ
PARTOUT ET
POUR TOUS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



Photos © SIRPA - P.P. - Fotolia.com - SDG 11-27533-500 000



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

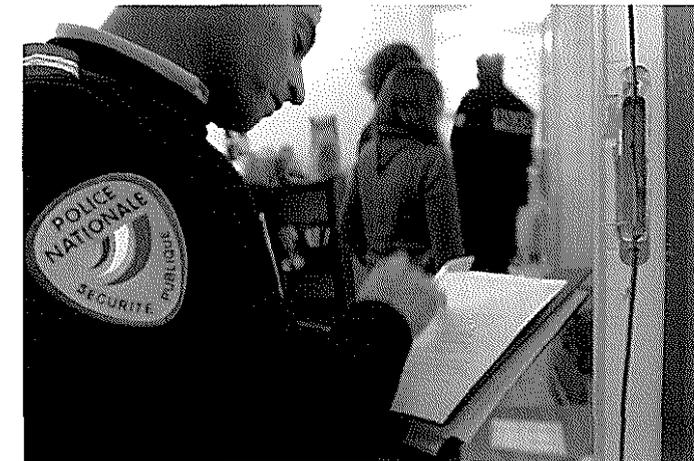
Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



COMMENT LUTTER

Une lutte collective contre cette espèce invasive vous sera proposée à l'échelle de la commune en 2012.

Il s'agit d'effectuer un piégeage de fin d'hiver pour capturer les femelles reproductrices, car chaque femelle fécondée qui sera prise correspond à l'élimination d'un nid. Environ 1 à 2 nids s'établissent dans les communes ou une lutte globale est organisée, alors que jusqu'à 70 ont été recensés dans d'autres sans piégeage.

Les pièges contiendront un mélange de bière (certains disent brune de préférence) et de limonade (ou sirop de cassis), à renouveler fréquemment; en effet les frelons sont attirés par les odeurs sucrées.

Des pièges cloches conviennent; on les fabrique avec des bouteilles plastiques coupées de façon à former un entonnoir et munies d'une sorte de « couvercle » qui

évite la dilution du mélange et la prise d'espèces non visées (les frelons autochtones).

Les frelons asiatiques sont 10 fois plus nombreux dans un nid que les frelons «de chez nous» et ils résistent mieux au froid. Ne comptez donc pas sur l'hiver pour vous en débarrasser car, si les mâles meurent à ce moment-là, les reines se cachent dans des anfractuosités et ressortent au mois de février; les larves restent dans les nids et éclosent à la même époque.

En cas de piqûre isolée il convient de réagir comme pour toute piqûre de frelon; soyez prudents: n'hésitez pas à consulter aussitôt ou à appeler les secours d'urgence.

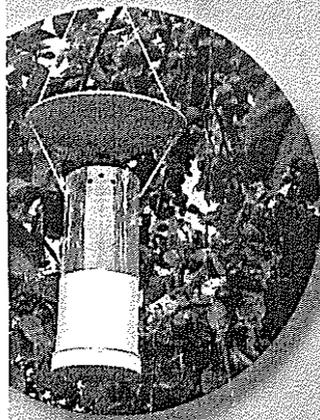
Principale source: émission « CO2 mon amour » France Inter le 24.09.2011

LE FRELON ASIATIQUE

Vespa Velutina



Par piégeage



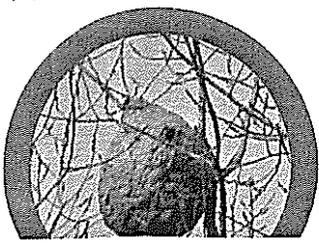
Pose de pièges

Au début du printemps

Appâter avec de la bière et du cassis

Destruction des nids

Faire appel à des professionnels



COMMENT LE RECONNAITRE

FRELON ASIATIQUE

Aspect brun noir

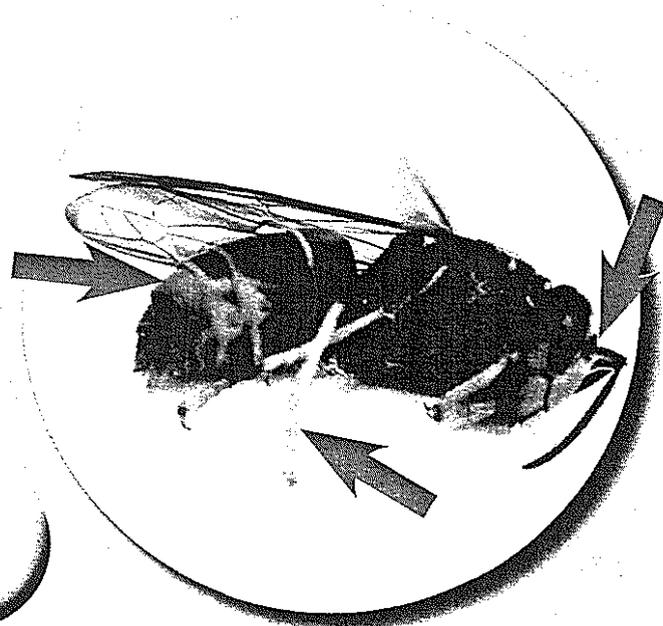
Avant dernière segmentation

abdominale jaune-orangée

Pattes jaunes

Tête jaune-orangée

Taille : légèrement plus petit



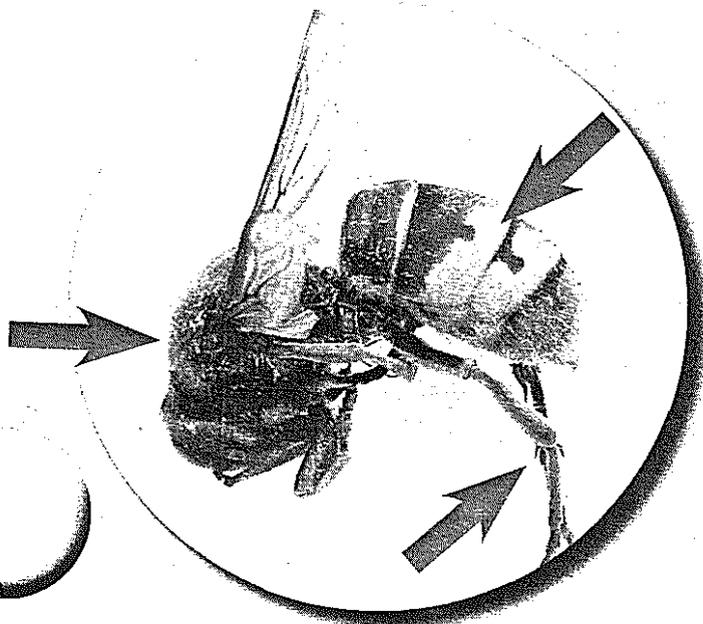
FRELON EUROPEEN

Abdomen jaune

Pattes foncées

Tête jaune

Taille de 2,5 à 3,5 cm



HISTORIQUE

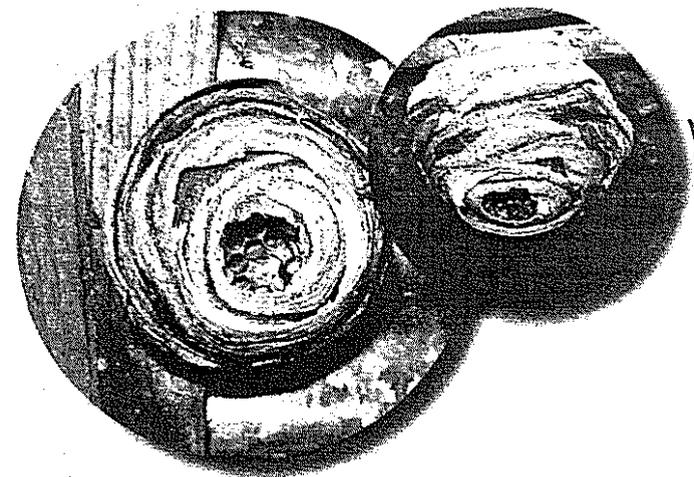
2005 découverte du 1er nid dans le Lot et Garonne suite à une importation de poteries en provenance de CHINE.

CYCLE DE VIE

Fin Février-Mars

Sortie d'hibernation des femelles fondatrices.

Élaboration d'un nid de la taille d'une clémentine par la reine.



Mai - Octobre

Éclosion de la première ponte.
Développement de la colonie et du nid.

Novembre-Février

Chute des feuilles et découverte des nids
Début d'hibernation des femelles fécondées.

RECENSEMENT DE LA POPULATION CHACUN DE NOUS COMPTE



DU JEUDI 19 JANVIER AU SAMEDI 18 FÉVRIER

www.le-recensement-et-moi.fr

Comme chaque année, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.

SUIS-JE CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT CETTE ANNÉE ?

Dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé une fois tous les 5 ans.

Tous les habitants de notre commune sont concernés cette année, du jeudi 19 janvier au samedi 18 février.

Les personnes vivant dans des communautés (internat, couvent, maison de retraite, etc.) seront également recensées pendant cette période.

COMMENT PUIS-JE RECONNAÎTRE MON AGENT RECENSEUR ?

Votre agent recenseur a toujours avec lui sa carte tricolore, avec sa photo signée par le maire. Cela prouve qu'il a bien été recruté par votre commune.

LE RECENSEMENT ET MOI :

1 Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires de recensement.

2 Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.

3 L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.



La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne accompagne les jeunes de moins de 26 ans dans leur recherche de formation et d'emploi

Outil d'accueil, d'information, d'orientation et de sensibilisation au monde du travail, la **Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne** s'affirme comme un interlocuteur incontournable auprès des jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation et d'emploi.

La structure est aujourd'hui dirigée par Mme Dominique PETIT, et l'accompagnement demeure. La clef de voûte reste la prise en charge des jeunes, englobant l'information à l'emploi, le projet, la santé, le logement, les aides financières à la mobilité, dont l'autonomisation du jeune demeure le but final.

L'implantation de la Mission Locale Rurale sur le territoire des Pays Chauvinois, Montmorillonnais, Civraisien et 6 vallées, permet un accueil dans plusieurs communes, avec des permanences aux plus près de la population. (liste ci-dessous).

Pour ces publics jeunes, la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne relaie les dispositifs nationaux, CIVIS et met en œuvre un accompagnement individuel délégué par le Pôle Emploi. Elle permet aux jeunes d'accéder aux formations qualifiantes du Programme Régional de Formation financé par le Conseil Régional. Dans certaines conditions, la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne peut apporter un soutien financier aux jeunes dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion professionnelle. Des actions spécifiques en partenariat avec les entreprises permettent d'apporter aux jeunes une meilleure connaissance du secteur économique : parrainage, stages d'immersion en entreprises, visite d'entreprises, recherche de contrats d'apprentissage.

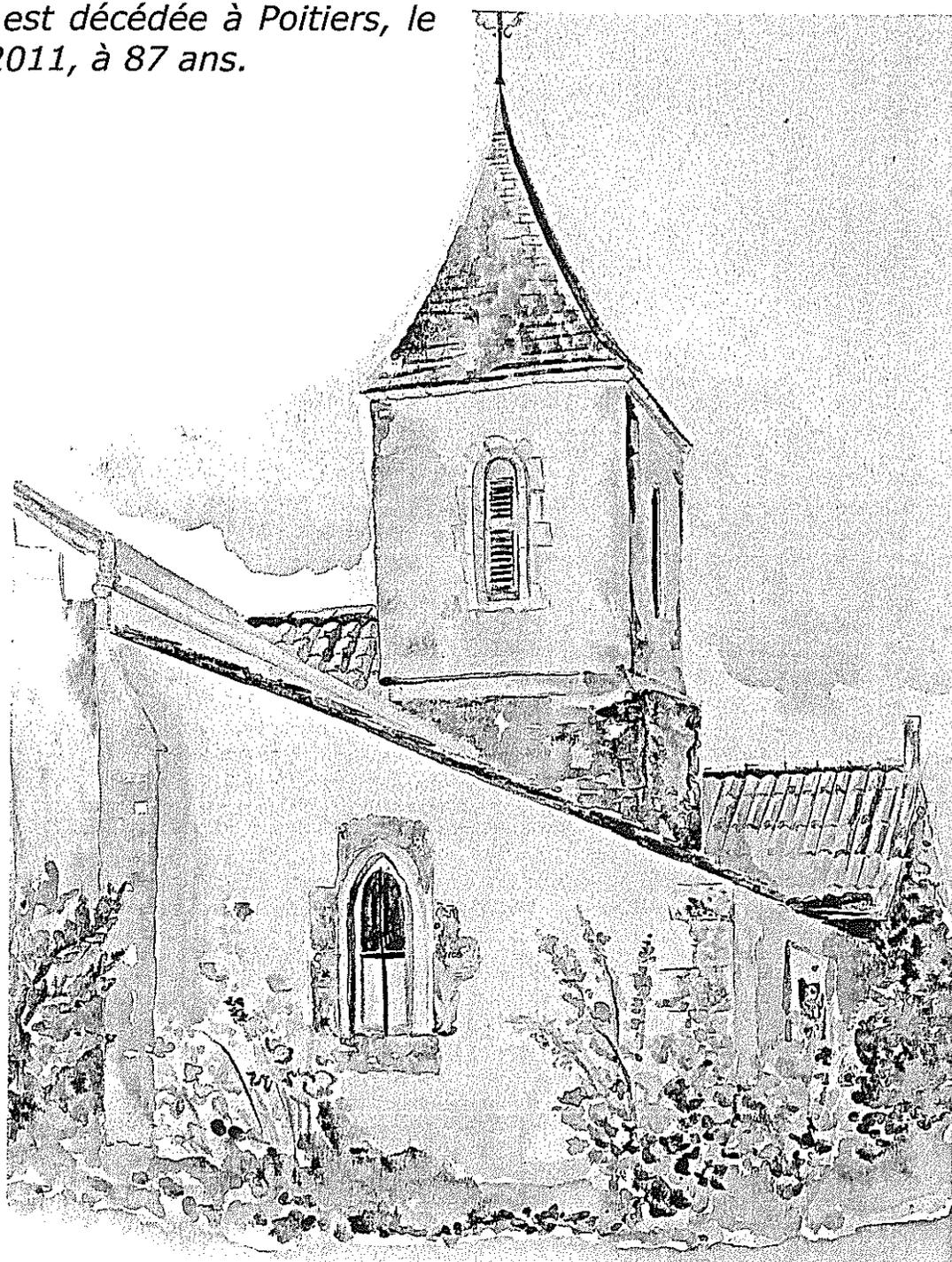
Pour toutes questions relatives à l'emploi, la formation ou la création d'entreprises vous pouvez vous déplacer à la **Communauté de Communes de la Région de Couhé**, 8 Rue Hemmoor, 86700 COUHE. Merci de prendre rendez-vous au préalable au 05 49 59 09 45. Vous serez accueilli(e) par Madame Sylvie BESSERON, conseillère en insertion professionnelle.

ETAT-CIVIL

2nd semestre 2011

DECES

Madame Monique PERTHUIS
née TRICAUD, domiciliée rue de
l'Ancienne Cure dans le bourg
d'Anché, est décédée à Poitiers, le
10 août 2011, à 87 ans.



C. C. A. S.

PRESIDENTE: Mme Martine MOUSSERION.

MEMBRES délégués du Conseil : Mmes Béatrice CARDINEAU, Sophie de LAUZON, Marinette FAYOUX; Ms. Jacques DESCHAMPS, Claude MALLET, Patrick GORMALLY, Bertrand THIBAUT ;

Délégués de l'Administration : Mmes Monique GARETIER, Florence RAMET, Marie AUGÉ, Martine MARCUZZI ; Ms. Joël BLANLOEIL, Pascal JAMAIN.

ACTIVITES DU CCAS

HALLOWEEN le samedi 29 octobre 2011

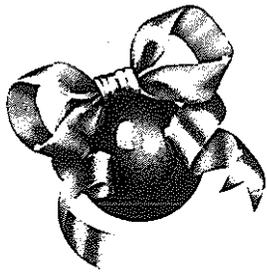
« UNE JOYEUSE TROUPE... »

Comme chaque année les ateliers de la soirée (l'activité commence vers 17 h) ont été couronnés par le défilé dans les rues du bourg et la quête des bonbons.

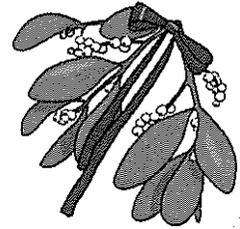
Puis tout le monde s'est regroupé dans la salle pour le « brouet de sorcières » qui réunissait enfants, parents, habitants du bourg avec les membres du CCAS et les autres bénévoles qui concourent chaque année à la réussite de cette fête.



Photo Claude Fayoux



C. C. A. S.



Des ateliers destinés à confectionner les **décorations de rues** (des cartons emballés de papier cadeau) ont lieu depuis plusieurs années. Elles ont réuni un petit groupe dans la salle des fêtes les 10 novembre et 2 décembre. Au cours de la 1^{ère} de ces réunions, une bourse aux confitures a donné lieu à des échanges de pots de confiture maison mais aussi à une dégustation (la gelée de pommes à la menthe est délicieuse !) et à la communication de recettes et de savoir-faire ; une deuxième réunion a permis de préparer les étrennes des aînés.

Les **Étrennes des Aînés**, qui concernent les personnes âgées de plus de 75 ans, donneront lieu à une distribution avec la participation de tous ceux qui le souhaitent. Les enfants sont particulièrement encouragés à venir effectuer cette visite intergénérationnelle agréable et enrichissante. Ce sera le samedi 17 décembre après-midi ; comme chaque année, la distribution sera suivie d'un goûter pour tous les participants.

Le **déjeuner des retraités** est fixé au 12 février 2012. Il concerne tous ceux de plus de 60 ans ... si vous n'avez pas reçu d'invitation fin janvier, n'hésitez pas à contacter la mairie qui ne connaît votre âge que dans la mesure où vous êtes inscrits sur la liste électorale.

La dictée ... voilà une idée nouvelle, vous séduira-t-elle ?

Il s'agit de se réunir le dimanche 22 janvier après-midi à la salle des fêtes pour tenter le « sans-faute » sur un texte qui sera choisi parmi des dictées qui étaient données à nos parents ou grands-parents. Mais qu'on se rassure, chacun corrigera sa propre dictée !

Attention, il se pourrait que quelque problème (du calcul !) soit aussi au programme. Mais ensuite, il est question d'un goûter ... à l'ancienne lui-aussi.

En tout cas, ce devrait être encore un moment agréable de convivialité.

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire si vous êtes intéressés (mairie : 05.49.42.42.77) ... ou venir voir comment cela se passe, l'inscription est facultative.



Les Restos du Cœur

La 27^{ème} campagne a commencé le 2 décembre 2011.

Pour s'inscrire il faut appeler Mme Valérie HAIRAUT, responsable, au 06.19.23.91.04 et fournir les justificatifs des ressources et des dépenses du foyer.

Les denrées seront à retirer à Couhé, 29 avenue de la Gare.

L'épicerie sociale

**4, Rue de la Vallée
86700 COUHE**

D'où vient le projet ?

C'est une action portée par l'E.S.C.A.L.E. (Espace Social Cohésien d'Animation, de Loisirs et d'Education) en partenariat avec la Ville de Couhé et les C.C.A.S. du Canton. C'est une action qui découle d'une réflexion et d'un travail fait par les bénévoles de la Banque Alimentaire et de l'association.

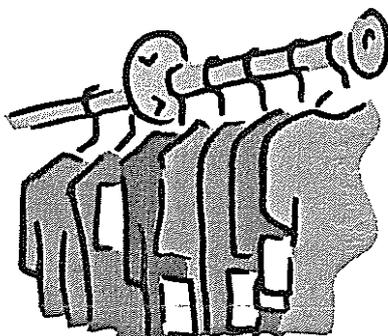
Comment ça marche ?

C'est un lieu qui fonctionne avec une équipe de bénévoles.

C'est un lieu où vous pouvez choisir et acheter des produits alimentaires et dans la mesure du possible des produits d'hygiène à moindre coût. Les produits alimentaires vous sont vendus 10% de leur valeur en grande surface.

C'est un lieu où vous êtes accueillis dans la convivialité où vous pouvez échanger.

C'est un lieu où vous pouvez obtenir des conseils, où vous pourrez participer, si vous le souhaitez, aux ateliers cuisine, couture, jardins...



C'est pour qui ?

Vous êtes habitants du Canton de Couhé et vous rencontrez des difficultés économiques, l'épicerie sociale vous apporte alors une aide plus ou moins longue dans l'attente d'une amélioration de votre situation.

Que faut-il faire pour y avoir droit ?

Vous devez prendre contact avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre lieu d'habitation pendant les heures d'ouverture de votre Mairie.

Après une évaluation de votre situation, le CCAS vous délivrera un passeport vous donnant droit à l'épicerie sociale pendant une période limitée.

Et après ?

Vous venez à l'épicerie sociale où vous demandez à ce qu'on aille vous chercher par minibus. N'oubliez pas d'apporter votre sac de courses et un sac isotherme pour les produits frais.

Vous pourrez venir faire vos achats le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 15 heures à 18 heures.

Vestiaire social

Pour qui ?

Les bénéficiaires de l'épicerie sociale.

Comment ?

Vêtements donnés à l'ESCALE revendus à un petit prix pour permettre d'acheter des produits d'hygiène et éventuellement des produits frais pour l'épicerie sociale.

Quand ?

Aux horaires d'ouverture de l'épicerie sociale.



Avec ses 17 années d'expérience, l'association Présence Verte Services agréée Services à la personne vous propose sur tout le département de la Vienne (86) ses services de **portage de repas, téléassistance et bricolage / Jardinage**.

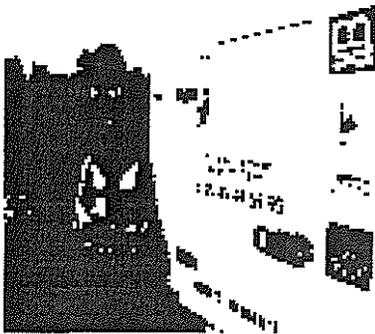
L'association dispose de l'agrément simple « services à la personne ». Toutes les prestations ouvrent droit à **un avantage fiscal pouvant aller jusqu'à 50%** des sommes engagées.

PORTAGE DE REPAS

Nouveau concepteur de repas depuis le 1^{er} août 2011 !

Livraison de repas à domicile dans tout le département

- Respect des régimes alimentaires,
- Liaison froide pour des normes d'hygiènes,
- Repas élaborés par une diététicienne,
- Engagement flexible, contrat d'une semaine reconductible.



TELEASSISTANCE

Vous êtes relié 24h sur 24 à une centrale d'écoute 7j sur 7.

- Garantit votre sécurité,
- Rassurant pour la famille et pour l'abonné,
- Système rapide et efficace,
- Réseau de solidarité



Aides financières possibles pour les services de portage de repas et de téléassistance, contactez la MSA, le Conseil général ou votre caisse de retraite.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur nos services.

Tél : 05 49 44 59 99

www.presenceverteservices.com

vie associative et animations

Union Nationale des Combattants

La section d'anciens combattants d'Anché-Voulon qui comprend 8 cotisants est affiliée à l'association de l'Union Nationale des Combattants.

Elle participe aux cérémonies commémoratives des armistices de 1945, le 8 mai et le 11 novembre.

Lors de notre assemblée générale du 19 mars, Jean Ayrault avait proposé que soit organisé un concours de belote le vendredi 29 juillet en salle des fêtes de Voulon. Cette réunion a eu un franc succès avec la présence de 116 beloteurs.

Claude Joubert a l'honneur de porter le drapeau de la commune d'Anché, celui de Voulon est porté par Jacques Pintre, Victor Pasquay ou Jean Ayrault suivant leurs disponibilités.

Ces drapeaux sont présents pour accompagner nos défunts anciens combattants et ceux de quelques communes voisines. Ils se joignent aussi à la cérémonie du 25 août au monument « Fontaine » ; elle est organisée par Monsieur Beneteau de Gençay. Ce monument est entretenu par le Comité du Souvenir Français de Couhé.

François de Lauzon, Président des Anciens Combattants d'Anché-Voulon

Club des Aînés Ruraux

Le club subit les conséquences du bulletin de santé de ses adhérents qui, à tour de rôle, ont eu un problème.

Notre repas de Noël a été repoussé au 19 janvier 2012.

Les réunions se tiennent toujours deux fois par mois (les 1ers et 3èmes mercredis) dans une bonne ambiance.

La Présidente, Anne-Marie BONNEAU

ACCA

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011, l'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de la Vienne du dimanche 11 septembre 2011 au lundi 29 février 2012 au soir. La chasse à courre durera jusqu'au 31 mars 2012 et la vénerie sous terre jusqu'au 30 juin, avec certaines limitations (blaireaux).

Le président de l'ACCA est M. David Barillot, domicilié les Plantes d'Anché.

Les Compagnons de la Bonne Humeur

La troupe théâtrale répète en ce moment une pièce intitulée « EVASION GOURMANDE » qui sera jouée à la salle des fêtes, en 2012, les **samedi 25 février et 3 mars à 20 h 30 et le dimanche 4 mars à 14 h 30.**

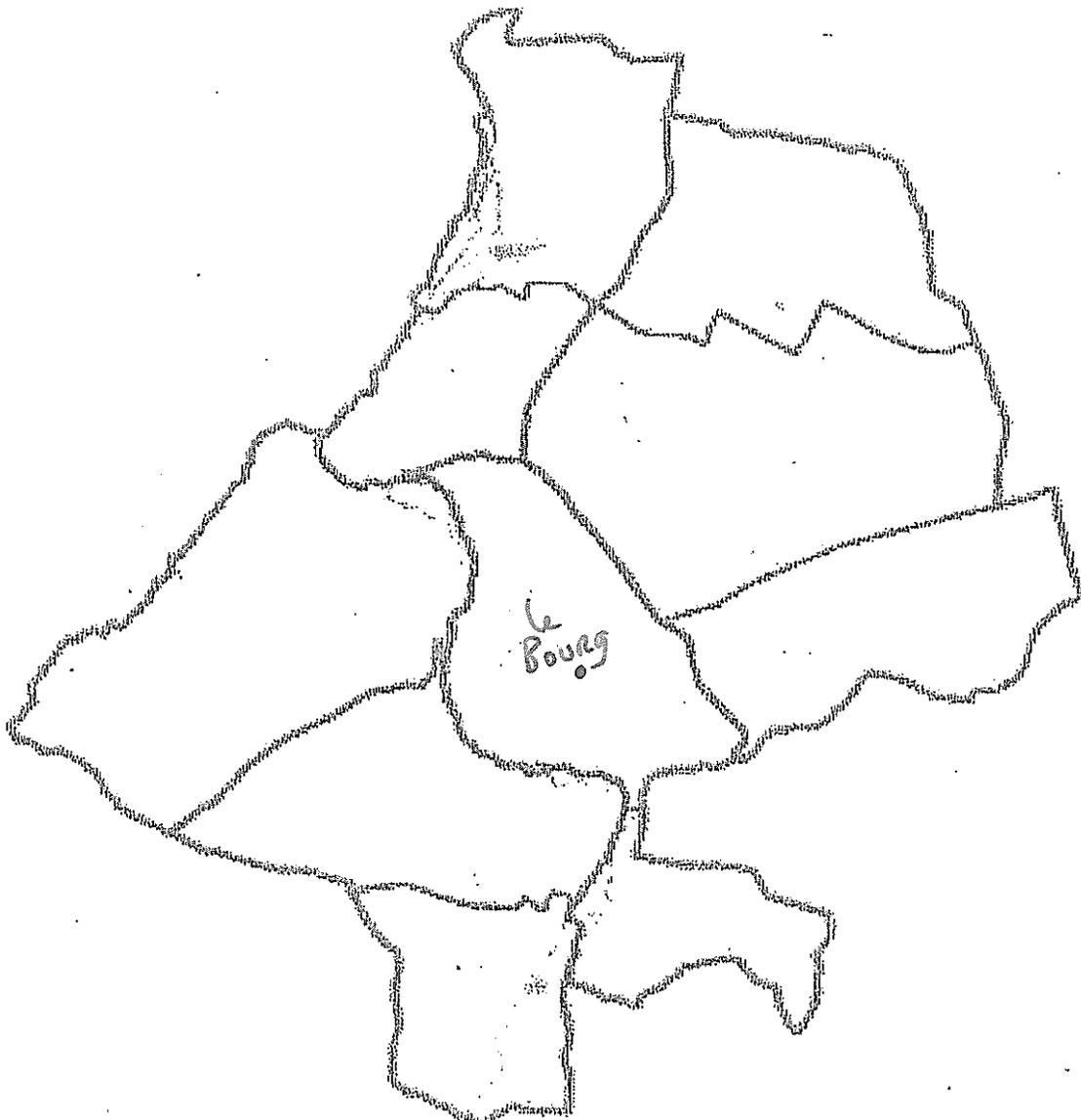
Connaît-on sa commune?

On trouvera ci-dessous un plan de la commune d'Anché, tiré du cadastre mais vide de tout nom de lieu.

Nous vous invitons à un petit jeu qui ne devrait poser aucun problème à ceux qui connaissent très bien la commune. Tous savent où se trouvent les villages et sans doute les lieux suivants : La Vergnée, La Bourse au Prêtre, Les Caultières, les Essarts, l'Estoc, Maroton pour ne nommer que ceux-là. Mais comment s'appellent les lieux indiqués par un chiffre sur le plan de la commune ?

Il s'agit des lieux suivants : Tenue du Font, Vallée Poirousse, la Potière, La Vieille Morte, Faitué, les Jettes, les Levis, Brande de Roche, les Eplais, la Castoirdé, les Grands Pâturaux, les Reclaudies, la Ringuette, les Perchées, les Brûlis, les Longées, les Sablons, les Sablières, les Varennes, les Grands Terriers, la Frée, le Cerisier Nivert, la Vallée Gautreau, le Renfermé du Chêne, les Landes, le Bois des Genêts.

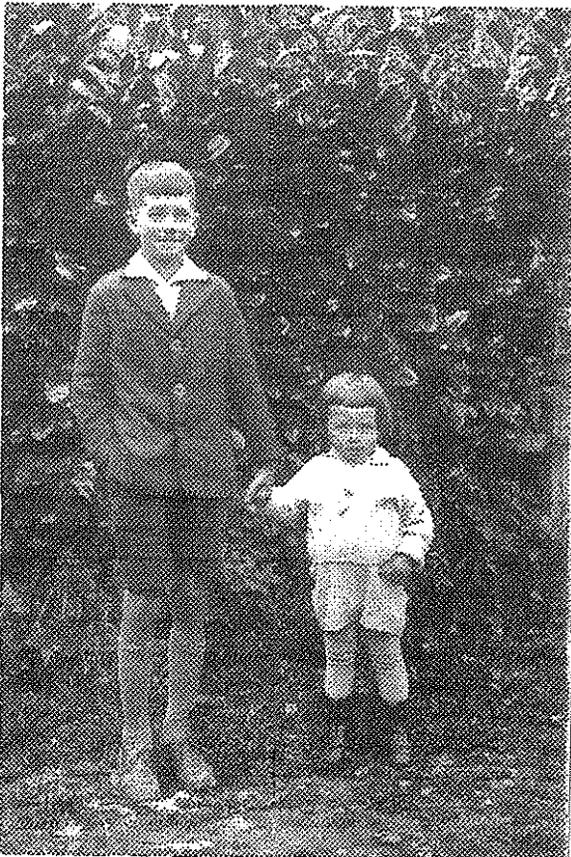
Vous trouverez plus loin la clé de l'énigme. Bonne chance à tous !



AU FIL DES JOURS

l'école à Anché dans les années trente

En ce temps-là, le jour de la rentrée des classes était souvent le premier lundi ou vendredi du mois d'octobre. Nous sommes donc en 1934. La veille de la rentrée, ma mère que j'accompagnais, au retour de la messe dominicale, me fit inscrire à l'école. A cette même heure, une autre femme effectuait la même démarche. Son enfant était avec elle, ce même enfant que j'ai cotoyé pendant les neuf années que je suis allé à l'école à Anché.



19. Joseph et Michel MILLET

Cette école ne m'était pas étrangère, voyant mon frère y aller avec d'autres voisins. Ce fut d'ailleurs sur sa méthode que mon grand-père m'apprit à lire. Ainsi je savais les lettres de l'alphabet et compter jusqu'à dix. Cependant, le jour de la rentrée, j'étais inquiet. Je compris que plus rien ne serait comme avant.

Parti de bon matin avec ma mère, mon frère et les autres enfants du village, j'étais vêtu d'une blouse noire toute neuve, emportant ma petite musette afin d'y mettre ma méthode. Arrivé devant l'école, ma mère me quitta après m'avoir embrassé. Je suivais alors mon frère et entrait dans la cour.

Un moment plus tard, un appel de la maitresse, madame MARILLEAU, les enfants de la petite classe se sont mis en rangs sur deux files avant de rentrer dans la salle. En rentrant, nous devions montrer nos mains. Quand un élève les avait sales, il devait aller se les laver à la pompe, dans le jardin derrière l'école, avant d'entrer. De même, nous devions tous nous décoiffer ; chaque élève avait en effet un bonnet. Une fois en classe, je me suis mis à la place qui me fut désignée. Ici je retrouvai le petit garçon que sa mère faisait inscrire la veille.

Ce fut sur une ardoise en carton que j'ai commencé à tracer des bâtons et à écrire des lettres, copiant celles que la maitresse écrivait au tableau noir. Nous lisions aussi, épelant chaque syllabe, en suivant avec le doigt les lettres sur la méthode.

Quelques jours plus tard, nous écrivîmes sur un cahier tout spécial. Nous n'avions qu'à passer le crayon sur des lettres inscrites en pointillés. Quand ce cahier fut terminé, il a fallu écrire à la plume cette fois-ci, sur un cahier différent de ceux que nous eûmes par la suite. A la place de carreaux, ce n'était que des lignes jumelées. Il était obligatoire d'écrire de la main droite, le porte-plume tenu entre le pouce, l'index et le majeur et éviter de faire des taches, des pâtés disait-on. Nous faisons tomber l'encre violette prise en trop sur un buvard qui l'absorbait.



20. Ecole des garçons d'Anché en 1934

Mais le plus grand changement fut de parler français. Comme la plupart des enfants des villages et hameaux, je ne connaissais que le patois parlé couramment chez nous. Apprendre à bien parler fut cependant facile à l'école. Il ne fallait surtout pas prononcer de mots grossiers, incorrects, vulgaires.

A midi, c'était l'heure du repas. Certains élèves avaient leur casse-croûte dans leur musette, ainsi qu'une petite bouteille de vin mélangé d'eau. Par la suite, une soupe et des légumes chauds leur furent attribués. Préparée par l'institutrice, cette soupe cuisait sur le poêle, l'hiver.

D'autres enfants, dont je faisais partie, allaient se restaurer chez les soeurs. Nous étions ainsi une douzaine à nous y rendre en traversant le haut du bourg. La cuisine était faite par soeur Marie St Jean, qui n'avait pas de temps à perdre car il y avait bien quinze ou vingt filles à nourrir aussi. Nous, les garçons, nous mangions dans une pièce à part, sous la surveillance de mademoiselle Maria, institutrice enseignant à l'école libre. Nous devons rester

silencieux, dire le Bénédicité avant le repas et réciter l'action de grâce après. Les enfants du bourg et des environs immédiats allaient se restaurer chez eux.

Au couvent, il y avait soeur Antoine. Cette religieuse avait de vraies qualités d'infirmière. A une époque où la sécurité sociale n'existait pas, beaucoup de personnes allaient la voir pour des maladies de peau notamment ainsi que des blessures ou brûlures. Mais elle savait soigner d'autres maux aussi. En outre, elle avait une petite pharmacie et ainsi, possédait une certaine quantité de médicaments, comprenant des cachets, des dépuratifs, des fortifiants, des pommades diverses ainsi que des produits de sa fabrication faits avec des plantes médicinales qu'elle trouvait dans la campagne.

Si un enfant avait une dent de lait prête à tomber, elle l'arrachait avec une pince. Notre instituteur le faisait aussi, mais avec l'extrémité d'un porte-plume qu'il retailait à chaque fois.

*

* *

Parmi les jeux, dans la cour de récréation, il y avait le "tu l'as". Il s'agissait qu'un garçon en poursuivait un autre jusqu'à le toucher. Alors ils se donnaient la main et en poursuivaient un nouveau. Ce dernier étant rattrapé leur donnait aussi la main et ainsi se formait une chaîne qui s'allongeait à chaque fois.

Il y avait la ronde ou le colin-maillar, où les grandes filles, nous entraînant, chantaient :

*"Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés,
La belle que voilà ira les ramasser.
Sautez, dansez, embrassez qui vous voulez !"*

Il y en avait, en effet, qui venaient à cette école publique. Elles sautaient à la corde en la faisant tourner, tout en chantant :

"La Tour...Effel...a trois...cent mètres...Du haut...en bas...on voit...la Seine...Pour y...monter...il faut...payer", ou bien, elles jouaient à la balle, la lançant contre un mur et la rattrapant, toujours en chantant :

*"A la ballote, mademoiselle Charlotte
château brillant d'or et d'argent"*

Un jeu qui pouvait durer tout le temps d'une récréation, bien que réservé aux filles, pouvait être mixte, demandant un certain nombre d'acteurs et de figurants, était celui où l'on chantait :

*"La tour prend garde,
La tour prend garde
De se laisser abattre !"*

Pour les garçons, il y avait aussi le jeu de billes, les marbres, disait-on. On l'appelait aussi, "la petote". Plus tard est venu le jeu de barres, puis le foot-ball, deux poteaux servants de buts, de chaque côté de la cour.

*

* *

Nous balayions la classe deux par deux et chacun à son tour ; une liste était établie. Il y avait aussi le poêle à allumer l'hiver. Seuls les grands le faisaient dans leur classe, l'institutrice le faisait dans la petite.

Une fois par semaine, dans la cour, nous faisons de la gymnastique sous la direction du maître d'école qui, quelques fois, nous employait, pendant cette récréation, à faire son jardin. Les grands maniaient la fourche à bêcher et la binette, tandis que les petits arrachaient les mauvaises herbes dans les semis, une façon bien naturelle de nous initier au jardinage. En récompense, monsieur MARILLEAU nous achetait un pochon de pastilles qu'il nous partageait.

*
* *

Dans la petite classe, nous avons le cahier de devoirs, le cahier de brouillon et un de récitation, de dessin et de chant.

Nous apprenions à chanter accompagnés du violon que jouait l'institutrice : *"Ron Ron les chats"*, la première, puis *"Au clair de la lune"*, *"Cadet Rousselle"*, *"La soupe aux choux"*, *"Il pleut bergère"*, *"La ronde des sabots"*, mimée au cours d'une fête de fin d'année scolaire, *"Le petit chaperon rouge"* et un autre chant mimé lui aussi au cours d'une fête d'hiver : *"Madame la Neige"*.

Dans la grande classe, outre le cahier de devoirs, il y en avait un autre réservé aux devoirs de français ainsi qu'aux rédactions, un cahier pour les dessins de science et de géographie, de même un cahier de réceptions et de chants parmi lesquels *"La Marseillaise"*, *"Le chant du départ"*, *"En passant par la Lorraine"*, *"Les fraises"*, *"Le vieux chalet"*, *"Plantons la vigne"*, *"Le coucou"*, ce dernier étant chanté en canon. De plus, dans chaque classe, nous avons un cahier de roulement. Chaque élève l'avait une journée pour écrire ses devoirs. Ainsi, il circulait dans toute la classe.

Nous avons également tous les livres dont nous avons besoin. Tout devait être rangé en ordre dans notre casier. Le grand livre de géographie et les cahiers du côté gauche, le plumier et la règle au milieu et les livres à droite. Parfois, pendant la récréation, si du désordre était constaté par les enseignants, nous trouvions nos livres et cahiers éparpillés sur notre banc. Il ne restait plus qu'à les remettre en ordre sans demander d'explications.

Nous étions installés sur des tables à deux places. Toutefois, s'il n'y en avait pas assez, de grandes tables à huit places étaient au fond de la classe, souvent employées par de grands enfants ayant déjà quitté l'école et revenus, quelques mois l'hiver, pour se perfectionner. En outre, monsieur MARILLEAU donnait, une fois par semaine, des cours d'adultes aux jeunes gens appelés à être cultivateurs.

*
* *

Notre instituteur avait encouragé ses élèves à fonder une coopérative scolaire. Ainsi, avec une modeste cotisation, cela permettait d'acquérir quelques objets, un ballon de foot par exemple. Cela initiait les enfants au vote aussi, car il fallait élire un président, un secrétaire et un trésorier, choisis parmi les élèves les plus capables.

*
* *

En ce temps-là, nous étions bien une quinzaine d'enfants de notre village et du village voisin à nous rendre à l'école. Sur notre route nous trouvions le cantonnier. Nous ne

manquions pas de le saluer ainsi que tous ceux que nous croisons. Arrivés au carrefour de la Planchelle, nous trouvions les enfants de la Cluzaudière et de Vieille-Monnaie. Ainsi, toute une troupe d'écoliers se rendait à Anché. C'était de même sur les autres routes y menant. Chaque enfant allait ainsi regagner sa propre école.

Il y avait deux écoles et quatre classes à Anché. A cette époque-là, nous marchions l'hiver à l'heure solaire. Le soir, nous ne perdions donc pas de temps pour rentrer chez nous car la nuit venait vite. Nous sortions pourtant dès seize heures.

Mais à la rentrée de Pâques, une nouvelle heure fut instaurée. En avance d'une heure sur la précédente. A la belle saison, cela permettait de flaner au retour de l'école. Découvrir un nid d'oiseau était passionnant et, quand il faisait chaud, nous allions remplir d'eau fraîche, à la fontaine des Varennes, notre petite bouteille dans laquelle nous mettions un peu de coco, ce qui donnait une boisson très agréable.

*
* *

Un jour du mois de mai 1935, alors que je rentrais de l'école, j'eus l'heureuse surprise de voir à la maison un poste de T.S.F. que le vendeur, monsieur CHAUMILLON, un poitevin originaire de Ceaux, était en train d'installer. Un long fil d'antenne relié à la cheminée, prolongé jusqu'au poste par un fil isolé, partait depuis une grande perche attachée à un pied de chêne, qui poussait à trente mètres de la maison.

L'achat de ce poste était dû à l'initiative de notre grand-père Célestin, qui venant de recevoir un rappel de sa retraite d'ancien combattant, avait décidé d'acheter un poste, à l'occasion du certificat d'études que Joseph venait d'obtenir.

Ce fut aussi à cette époque que mes parents, mon frère et moi, allâmes à Poitiers où se tenait la foire exposition. C'est ainsi que, pour la première fois, je montais dans le train qui, en ce temps-là encore, était tracté par une machine à vapeur. Ce jour-là, tout m'émerveillait et me paraissait immense, tant le train que la gare de Poitiers, avec tant de trains, ainsi que le parc de Blossac où tout ce que je voyais était nouveau pour moi.

*
* *

Avant cela, au mois de février, ce devait être dans la nuit du vingt-deux au vingt-trois Le vent avait soufflé en tempête, mais, dans notre région ce fut un terrible ouragan qui, dans un couloir de quelques kilomètres de large, fit beaucoup de dégâts, éparpillant des tuiles sur les bâtiments, déracinant des arbres. Ainsi, le lendemain en nous rendant à l'école, nous pouvions constater les dégâts, dans les bois de la Planche notamment. La toiture du préau de la petite classe, envolé, reposait au milieu de la cour !

*
* *

C'était en 1936; chez nous, l'une de nos arrière-grand-mère n'allait pas bien. On disait qu'elle avait la congestion des vieillards. On devinait une fin prochaine. Aussi, le mercredi dix-huit mars, elle décéda. Je n'allais pas à l'école ce jour-là, ni les suivants de la semaine. Mais je vis pour la première fois ce qui se passait dans une maison lorsqu'une personne décédait.

*

Notre institutrice, madame MARILLEAU, dût prendre un long temps de repos. Ce fut une toute jeune institutrice qui la remplaça. Très douce, elle se fit apprécier par ses élèves. Quelques semaines plus tard, pendant la classe du matin, monsieur MARILLEAU entra, et radieux, appela doucement son fils : *"Michel, viens voir, tu as une petite soeur"*. Notre institutrice venait en effet de mettre au monde son deuxième enfant, une fille prénommée Annie.

Mademoiselle MAURY, la remplaçante, nous fit la classe jusqu'au trente juin. Ce soir-là, elle nous embrassa tous en nous disant au-revoir. Le mercredi premier juillet, madame MARILLEAU reprenait donc son service. Deux semaines nous séparaient des grandes vacances.

Suite à un souvenir d'école en 1934, voici un poème écrit à la façon d'une vieille chanson française (« la ballade de Mandrin »), relatant en quelques strophes ce qu'était l'école de ces années-là :

Le chant de l'écolier

I

C'étaient les années trente,
Nous étions bien quarante,
La blouse repassée,
Les galoches bien ferrées,
La blouse repassée
Nous étions écoliers.

II

Le sac en bandoulière,
Parfois la mine fière,
Allant sur les chemins
Par petits groupe, plein d'entrain,
Allant sur les chemins
Retrouver les copains.

III

Monsieur l'instituteur
Était toujours à l'heure,
Par un coup de sifflet devant la classe, il
appelait,
Les mains examinées
Dans la classe on rentrait.

IV

Les leçons de morale
Nous paraissaient normales ;
Tout ce qu'on a appris
Nous a servi, çà c'est un fait,
Tout ce qu'on a appris
Nous sert dans la vie.

V

Nous apprenions à lire,
A compter, à écrire,
Pour affronter la vie
Il nous fallait, çà c'est certain,
Pour affronter la vie
Il fallait être instruit.

VI

Les dictées, les problèmes,
Appréhendés quand même,
Demandaient attention
Afin de trouver, pensez-donc,
Demandaient attention
Pour trouver solution.

VII

La science et puis l'histoire
Nous entraient en mémoire
Et la géographie qui nous semblait,
Bien entendu,
Et la géographie
Nous semblait un défi.

VIII

Parfois les promenades,
Le sport, le jardinage
Variaient l'emploi du temps
De ces enfants peu exigeants,
Variaient l'emploi du temps
Et nous étions contents.

IX

Enseignants de tous ordres,
Votre tâche était noble
Avec reconnaissance
Nous vous disons tout simplement,
Avec reconnaissance
Nous vous disons : merci.

Michel MILLET

SUR LE PONT ...

Automne 2011 : les travaux de réfection menés par le Conseil Général



Photo : Claude Fayoux

Page suivante :

Eté 2011 : l'accident de moissonneuse

Photos Eric Vuarnesson



50 numéros du *Bulletin municipal* d'Anché

3^e partie *Les grandes questions du jour (suite et fin)*

En continuant notre regard sur les 50 premiers numéros du *Bulletin municipal* on note qu'en 1983, 1984, 1986 il s'agissait de contenir la pression fiscale communale, de développer l'infrastructure et de veiller aux relations intercommunales.

En 1985 on évoquait l'amélioration de l'habitat et la scolarisation des enfants d'Anché en communes d'accueil.

En 1987 l'état du Pont de la Planche était préoccupant, et, en 1988, la municipalité s'investissait énormément dans ce dossier difficile à cause de l'importance vitale du pont pour les habitants et les agriculteurs et les frais importants occasionnés pour une commune de taille modeste.

Au 1^{er} semestre 1989 cette question préoccupait toujours le Conseil municipal, et le Pont de la Planche sera finalement terminé en décembre 1991, le dossier étant allé jusqu'à Matignon et le Conseil s'étant engagé à suivre la menace de démission du maire en cas de non reconstruction. Il y avait ensuite le jumelage proposé avec un village de Roumanie ; le choix se portera en 1990 sur Botiza, un panneau sera érigé à l'entrée du bourg et il y aura plusieurs lettres de Roumanie où les événements politiques bougeaient.

Au début des années 1990 les préoccupations de défense du patrimoine agricole et naturel (le renouvellement des haies par exemple) sont très claires dans les pages du *Bulletin municipal* où figure l'annonce de sorties botanique, forestière, champignons et géologique ainsi que des réflexions et informations répétées au sujet du traitement des déchets, sujet à l'ordre du jour s'il en était et sur le développement rural ; l'ornithologie figurera aussi (no 47) ainsi que la biodiversité et le frelon asiatique (no 49).

Fin 1992 les mesures sécheresse sont levées mais il reste à réparer les dégâts de la tempête du 08 août. La restauration des maisons anciennes, l'ANAH et la création de gîtes ruraux ne sont pas négligées, les services à domicile sont mentionnés et en 1994 il est question de l'adhésion discutée d'Anché à la Communauté de communes du canton de Couhé qui vient de voir le jour.

A la fin 1995 on note avec satisfaction le succès remporté par le nouveau Pré du Pont (on crée une association « Générations du Pré du Pont ») durant l'été précédent même si on note avec tristesse la dégradation de la qualité de l'eau, signe avant tous de la qualité de vie qui est tant estimée à Anché.

En 1997 on mentionne l'acquisition du terrain communal au centre bourg et l'arrivée de plusieurs familles aux « Plantes ».

En 1998 l'assainissement collectif du bourg est évoqué (ce sera chose faite en 2001-02) ainsi que la nécessité de construire un garage-atelier communal (il verra le jour à Villenon).

L'arrivée légale de l'euro est annoncée en décembre 1998 et en 2000 on notait la découverte aux Caultières (en face des « Plantes ») d'un temple gallo-romain (*fanum*), dont deux sarcophages datant des premiers siècles du christianisme qui sont conservés dans l'église Saint-Martin. Le café d'Anché, mis en vente, est acheté par la commune en 2000, laquelle hérite la même année d'une maison ancienne de style poitevin qui héberge l'Association « L'Herbe d'Or » depuis 2002. Un voyage à Botiza (Roumanie) a lieu en 2001, première

année du nouveau mandat du Conseil municipal et année de création d'une nouvelle association : « Bien vivre à Anché ».

L'année 2001-02 est marquée par le « climat difficile » (« Mot du maire », no 37) du projet d'extension de la porcherie du Champ de la Dame qui suivra son cours.

En 2003 l'aménagement du centre bourg est à l'ordre du jour et on présente les délibérations du Conseil municipal d'une manière nouvelle, organisée par la date des divers projets, dont le lotissement de La Vergnée qui est annoncé à partir de 2003.

La dénomination des rues du bourg est traitée au début 2005, époque à laquelle le *Bulletin municipal* est plus léger qu'auparavant ; la question de la réouverture de l'école communale (fermée en 1976) fait surface et les lots du lotissement de La Vergnée sont mis en vente.

En 2008, sous le Conseil municipal nouvellement élu, Anché intègre le SIVOS d'Anché-Voulon par lequel l'école élémentaire de Voulon est devenue aussi celle d'Anché et on évoque de nouveau l'aménagement du Pont d'Anché ainsi que la question pérenne de la sécurité routière au bourg. Les CR du Conseil municipal suivent de nouveau la date des réunions et on inaugure la rubrique « Au fil des jours », de la plume de M. Michel MILLET (Le Courtioux), extraite des volumes écrits par ce dernier et qui relate les événements de la commune depuis 1900 (jusqu'en 2010). Les pages de M. MILLET, qui prennent la place de celles de feu son ami M. Odile BIBAUD, constituent un document d'une grande valeur anthropologique et sociologique. On n'y trouve aucun jugement ni prise de position idéologique mais, au contraire, les événements sont livrés « à l'état pur » de leur existence.

En 2009 est lancé un concours de logo de la commune afin d'orner le futur site ouaibe sur internet (le site sera chose faite en 2010). Cette année-là aussi on inaugure la Place Odile Bibaud et l'évènement est immortalisé par une jolie planche de photos couleur en miniature.

Le no 49 fête l'inauguration du café-restaurant « Bienvenue à Anché », en mai 2010.

Les grandes lignes

Notre BM, modeste certes, reflète à sa manière l'évolution de plusieurs aspects de la vie communale.

S'il y existe des constantes, on sent aussi le rythme des événements et l'animation de la vie. Son originalité repose sur des faits très simples : d'abord il existe !, et ceci grâce à ses « géniteurs ». Ensuite il reflète la vie sans fioriture, malgré les aléas de l'actualité, même si cela se fait forcément indirectement étant donné le caractère de la publication ; dans les tout premiers numéros l'actualité se lit entre les lignes des procès-verbaux des réunions du Conseil municipal. Enfin il cherche à puiser dans ce qu'il y a de plus intéressant, parce que de plus humain, dans l'histoire ancienne et récente de notre commune, sans négliger le rôle indispensable d'informer les administrés de tout ce qui peut et doit les concerner.

Le défi actuel concerne les rédacteurs et auteurs d'articles ou pourvoyeurs d'informations. Les membres de la Commission *Bulletin municipal* et communication souhaitent la participation régulière de tous ceux qui détiennent les meilleures informations sur l'actualité culturelle, sociale, économique de notre commune. A vos plumes ! Ou à défaut, exprimez-vous par voie orale à un des responsables et on s'occupera du reste ! (mais pas sans votre accord sur le produit final, bien entendu).

Patrick GORMALLY

Blason de la belle fille, Pierre d'Anché

Vous trouverez dans ce numéro du *Bulletin municipal* un poème de Pierre d'Anché qui vécut au 15^e siècle et qui serait, selon certains, l'inventeur du blason anatomique à la fin de ce siècle, forme littéraire qui connut une envergure certaine au siècle suivant.

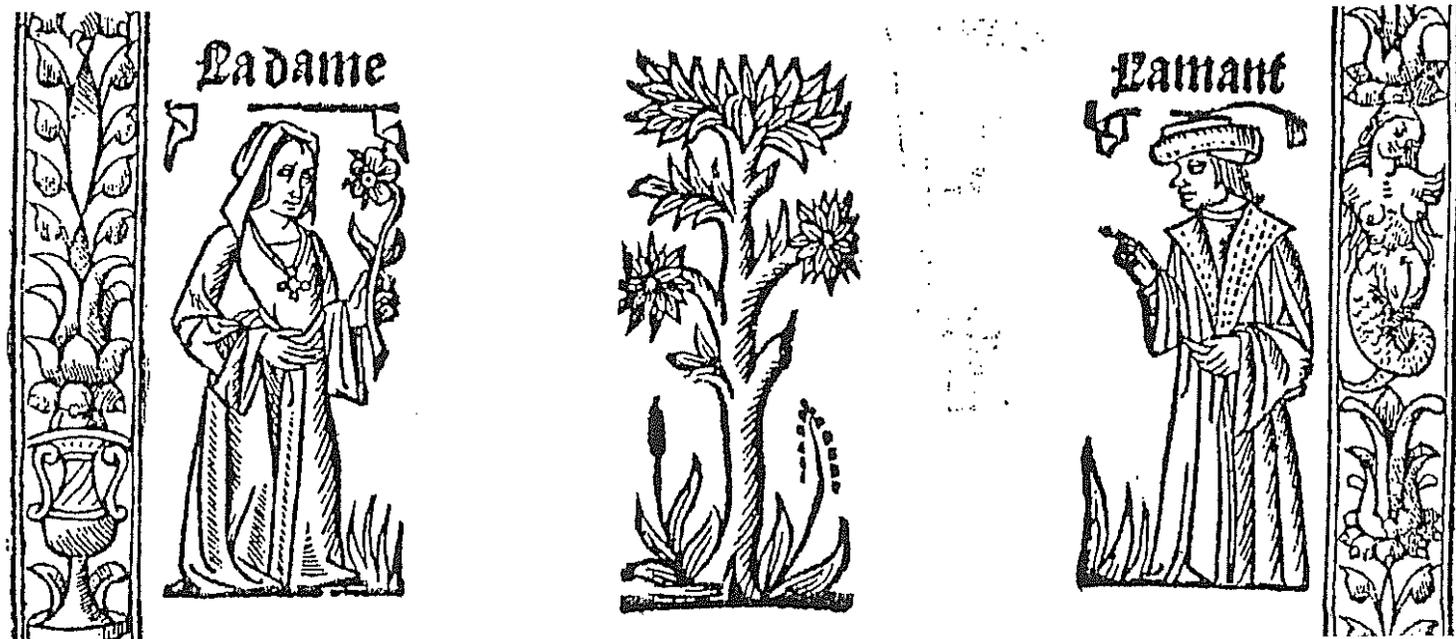
Il s'agit d'un poème érotique, certes, mais il ne faut y voir aucune intention malsaine car c'est un genre littéraire connu dans la plupart des langues et tout à fait respectable. On trouve actuellement au programme de lettres du lycée des textes sur le sein, dont *Le beau tétin* de Clement MAROT (1496-1544), un des joyaux de la poésie française ; Marot signa également un autre texte *Le laid tétin*. Le poète limousin Eustorg de BEAULIEU (1495-1552), qui échangea la soutane de la prêtrise catholique contre la tige d'un prédicateur réformé, est l'auteur d'un texte semblable à celui de Marot, *Le Cul*. Enfin Guillaume BOCHETEL (? – 1558) mérite sa place dans les annales de la littérature française à cause de son poème *Le Con*.

Une lecture approfondie du poème de « notre » Pierre d'Anché révèle une différence fondamentale quand on le compare au *Tétin* de Marot par exemple.

Pierre d'Anché décrit le corps féminin d'une manière objective et avec une distance certaine. Certes l'auteur savait de quoi il parlait mais il n'y a dans son poème aucun sentiment personnel à l'égard de la belle personne en question. Il ne s'agit pas d'une femme en particulier mais du corps de la femme en général, le même qui a nourri l'imagination des écrivains et peintres depuis qu'il existe des artistes. En comparant le *Blason de la belle fille* au poème de Pierre d'Anché sur le cheval on note une certaine ressemblance stylistique dans la façon de décrire les différentes parties du corps ainsi que dans l'Envoi où le dit corps est comparé directement à la monture du Prince.

Par contre les poèmes érotiques du 16^e siècle en général, dont celui de Marot par exemple, laissent davantage sentir qu'il s'agit d'un corps particulier, celui d'une femme admirée et peut-être aimée. Cela s'entend dans la manière détaillée, voire voluptueuse, dont le dit sein est décrit.

Patrick Gormally



BLASON DE LA BELLE FILLE
De Pierre d'Anché (dit Pierre Dancre)

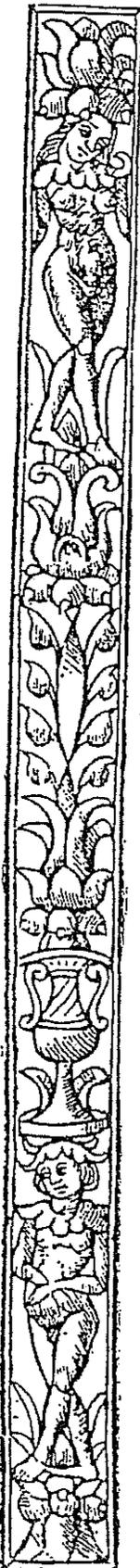
Une dame d'excellente beauté
En tous ses faits doit estre modérée,
Avoir le cœur rempli de loyauté,
Maintien rassis, contenance assurée ;
Bouche riant, mignonne, savourée,
Œil verdelet, le front largettement,
Clere de vis, de couleur proprement.
Menton fourchu, la chevelure blonde.
Humble regard à lever doucement,
Parfaite en bien seroit la plus du monde.

Ferme tetin sur l'estomac planté,
Large entre-deux, rencontre relevée
Gorge plaisante, et le col long, santé,
Le nez traitiz, sourcille déliée,
Mollette main, blanche, bien alliée
De doigts et bras gresle tant seulement,
Gente de corps, taillée adroitement.
Hauteur moyenne et de belle faconde,
Gorriere un peu, parler courtoisement,
Parfaite en bien seroit la plus du monde.

Parmy les rains bien fournis à planté,
Grosse cuisse et devant haut enconnée,
Motte à plein poing, sans être trop hantée,
De doux accueil et de rebelle entrée,
Le ventre épais, barbe de frais rasée,
Tenir l'escu au besoing droitement,
Et son bourdon serrer estroitement,
Je ne m'enquiers du trop ou peu profonde,
Le compagnon porter joyeusement
Parfaite en bien seroit la plus du monde.

ENVOY

Prince gentil, pour vostre esbatement
Si vous trouvez un tel appointment
Au petit pied, jambe grossette et ronde,
Montez dessus et picquez hardiment,
Parfaite en bien seroit le plus du monde.



Entre l'écrit et le parler

M Claude FAYOUX, Les Plantes, nous fait part de quelques difficultés pour nos amis étrangers en quête de l'apprentissage de notre belle langue :

Nous portions nos portions.
 Les poules du couvent couvent.
 Mes fils ont cassé mes fils.
 Il est de l'est. Cet homme est fier. Peut-on s'y fier ?
 Nous relations ces intéressantes relations.
 Nous acceptions ces diverses acceptions de mots.
 Nous inspections les inspections elles-mêmes.
 Nous exceptions ces exceptions.
 Je suis content qu'ils nous content cette histoire.
 Il convient qu'ils convient leurs amis.
 Ils ont un caractère violent et ils violent leurs promesses.
 Ces dames se parent de fleurs pour leur parent.
 Ils expédient leurs lettres, c'est un bon expédient.
 Ces cuisiniers excellent à composer cet excellent plat.
 Les poissons affluent d'un affluent du Clain.
 Ils résident à Paris chez le résident d'une ambassade étrangère.
 Nos intentions, c'est que nous intentions un procès.

Connaissez-vous l'origine de l'expression : "mettre le pain à l'envers porte malheur ?" :

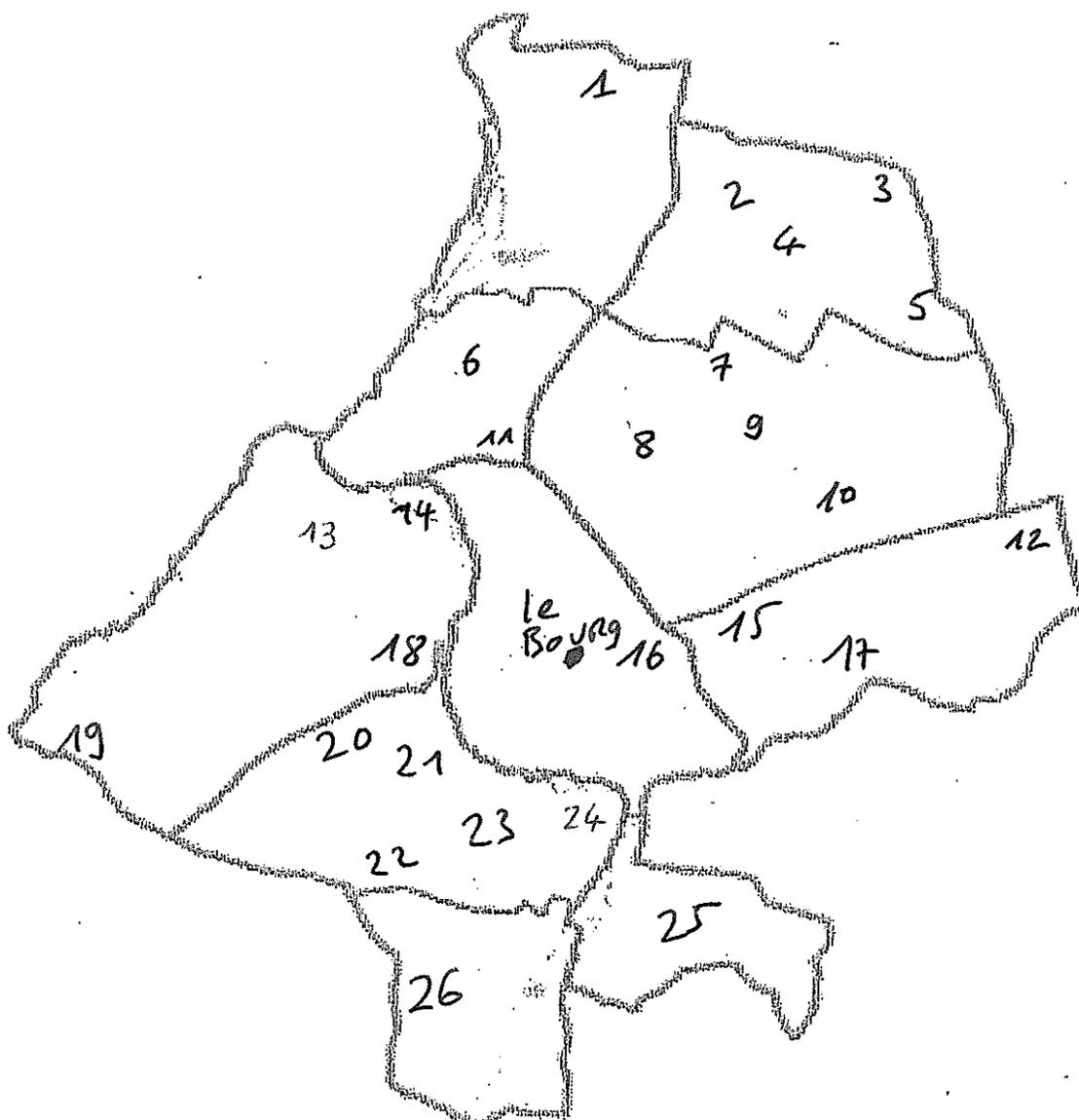
au Moyen âge, le jour des exécutions publiques, le boulanger réservait un pain pour le bourreau. Il posait ce pain à l'envers pour être sûr de ne pas le vendre à quelqu'un d'autre. En effet tout le monde savait que ce pain était destiné au bourreau et personne n'y touchait.

Claude FAYOUX



Clé de l'énigme « Noms de lieux »

1	Tenue du Font	2	Vallée Poirousse	3	la Potière		
4	La Vieille Morte	5	Faitué	6	les Jettes	7	les Levis
8	Brande de Roche	9	les Eplais	10	la Castoird		
11	les Grands Pâturaux	12	les Reclaudies	13	la Ringuette		
14	les Perchées	15	les Brûlis	16	les Longées	17	les Sablons
18	les Sablières	19	les Varennes	20	les Grands Terriers		
21	la Frée	22	le Cerisier Nivert	23	la Vallée Gautreau		
24	le Renfermé du Chêne	25	les Landes	26	le Bois des Genêts		



Une promenade au bord du Clain

Au printemps dernier, les conseillers municipaux avaient rendez-vous au Pré du Pont avec Manuel Mirlyaz pour une promenade sur les rives du Clain. Ce fut moins une promenade romantique au bord de l'eau qu'un parcours d'initiation scientifique, car notre guide n'était autre que le technicien du Syndicat Mixte du Clain Sud.

Nous ne connaissions cette rivière que superficiellement et nous étions curieux de découvrir ce qui se passe sous l'onde, frontière familière et pourtant mystérieuse.

Pour notre accompagnateur, c'est l'une des plus belles et des plus intéressantes rivières du département car elle est restée naturelle et proche de son état primitif. Son lit, n'ayant pas été remanié, présente toujours une succession de fosses et de radiers.

Les radiers sont les zones peu profondes formées par des graviers. On les trouve éloignés les uns des autres, d'une distance égale à environ six fois la largeur de la rivière ; dans un tronçon de 20 mètres de largeur, les radiers peuvent donc être séparés de 120 mètres. Ces passages sont maintenant souvent aménagés avec un petit couloir formant une lame d'eau pour la circulation des canoës. Ces modifications sont effectuées à minima, car la priorité est donnée à l'installation des barrages de pierres provoquant le bouillonnement de l'eau (eaux blanches) qui favorisent son oxygénation. Une belle réalisation élaborée par le Syndicat du Clain en collaboration avec les agents techniques de la commune est visible au Pré du Pont. En effet l'oxygénation est un facteur déterminant pour la qualité de l'eau.

L'amélioration de l'oxygénation, combinée à la faible profondeur de l'eau et à la présence de graviers dans les radiers sont autant d'éléments favorables à la reproduction des poissons, notamment des barbeaux et des truites.

Le brochet est le plus délicat à se multiplier : Il a besoin de frayères et de crues. Une frayère naturelle existait en amont du pont d'Anché mais elle a malencontreusement été détruite par des travaux il y a quelques années. Elle a dû être remplacée, à la demande du syndicat du Clain, par une construction artificielle en aval, au bout du Pré du Pont. Le bon fonctionnement des frayères nécessite 2 à 3 mois de crues répétées. L'eau du ruisseau du Rivaux intervient également pour le remplissage du bassin de reproduction. Avant la sécheresse du printemps dernier, une pêche a permis de sauver 200 brochetons.

Un aménagement moins connu consiste à câbler des arbres : de jeunes arbres ou de grosses branches sont immergés et attachés par des câbles à la berge ; ces protections facilitent la multiplication des poissons comme le sandre et la perche et procurent des caches aux brochets.

La biodiversité végétale des berges leur apporte différents ombrages et abris. On trouve principalement comme essences, sur le rivage, des frênes aux feuilles composées opposées, des aulnes aux feuilles alternées, des saules, des ormes et des arbustes tels que viornes, cornouillers et sureaux.

Toutes ces qualités naturelles, soutenues par la gestion des techniciens, font qu'une grande diversité d'espèces peuple ce cours d'eau : ablette, barbeau, brème, brochet, carpe, chevesne, épinoche, gardon, loche, rotengle, vairon, gougeon, vandoise. Les anguilles, qui sont des migrateurs, sont en voie de disparition ; des aménagements adaptés seraient nécessaires pour faciliter à nouveau leur circulation. Pour le repeuplement, 200 truitelles ont été lâchées à Anché dans un petit ruisseau alimenté par une fontaine et se jetant dans le Clain ; mais à l'aide d'un appareil de pêche électrique, nous n'avons dénombré que huit de ces jeunes truites, ce qui, paraît-il, représente un bon pourcentage de réussite !

Il reste encore de grandes moules d'eau douce ; elles sont parfois utilisées par la bouvière, le plus petit poisson cyprinidé d'eau douce en France, pour déposer ses œufs ; cependant cette espèce est plus fréquente dans le centre de la France.

Je terminerai par un crustacé, l'écrevisse à pattes blanches, qui a été décimée par sa cousine l'américaine.

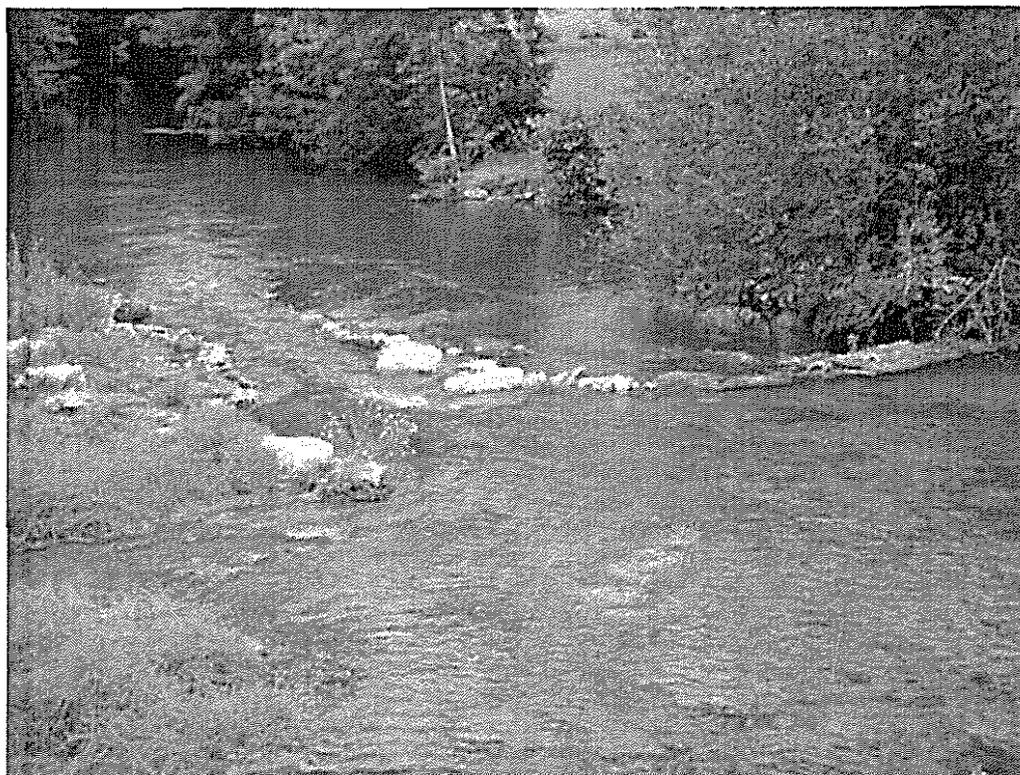
Cette liste est bien succincte en comparaison de tous les organismes vivants qui pullulent dans ce milieu aquatique ; mais ce n'était qu'une promenade, déjà fort instructive, dont nous avons beaucoup remercié notre guide.

Quant à la qualité de l'eau du Clain, les résultats des analyses publiées sont bons quant aux matières phosphorées, organiques et azotées ; par contre ils sont médiocres au niveau des nitrates.

Or, pour leur plus grande dilution et pour une oxygénation qui assure le maintien de sa biodiversité, notre belle rivière a besoin d'une masse d'eau suffisante, ainsi que de crues régulières. Alors nous pouvons nous interroger sur l'avenir. Espérons que l'équilibre ne soit pas gâché par le changement des cycles climatiques et l'impact des activités humaines.

Bertrand Thibault

Le barrage du Pré du Pont (photo B. Thibault)



Le patrimoine architectural d'Anché

Nos lecteurs se souviendront que nous avons lancé dans le dernier numéro de votre *Bulletin municipal* une série de courts articles sur le patrimoine architectural de la commune en commençant par quelques lignes sur le château de Fonsalmois, qui ont été illustrées par une carte postale ancienne (CPA) du château. Nous proposons de continuer la série en relatant cette fois-ci l'histoire du château de Villenon dont le portail du 15^e siècle est l'unique monument classé de la commune. Nous devons les renseignements qui suivent à M. François de Lauzon, de Villenon, et au mémoire de M. F.-X. Venault de Bourleuf qui est disponible en mairie ; nous les remercions de leur aimable collaboration.

Villenon fait l'objet du plus grand nombre de CPA d'Anché trouvées à ce jour et que nous reproduisons plus loin, ce qui témoigne de l'importance iconographique du château au cours du temps. Situé sur une petite hauteur, au confluent stratégique de la Dive et du Clain et non loin de la Bouleure, Villenon fait également face au camp romain de Sichard et se trouve à proximité de Voulon, un des lieux présumés de la bataille de 507 entre le roi Clovis et le chef Alaric. La forme est impressionnante aussi bien vue du ciel que depuis la cour. Il s'agit d'un grand quadrilatère, 100m sur 100m, « flanqué de tours d'angle, coiffées de poivrières » et qui s'ouvre par « un portail sculpté portant les armoiries des la Béraudière agrémentées d'animaux grimaçants et notre Mère Lusine ou plus simplement Mélusine, qui font toute partie du bestiaire roman poitevin. » Il semblerait que Villenon (corruption de « ville/villa nouvelle/neuve » ?) serait l'emplacement d'une villa romaine et on y a trouvé des mosaïques gallo-romaines. Le corps principal du château daterait essentiellement du 15^e siècle et de la guerre de Cent ans, ainsi que la tour nord-ouest, époque d'ailleurs où vécut le poète Pierre d'Anché, écuyer du roi, qui a donc dû connaître les lieux ; et il est possible que le portail se trouvât autrefois au sud, face au moulin de Villenon. Ensuite les trois fenêtres du premier étage ont été percées au 16^{ème} siècle (au temps des la Béraudière) ; enfin la tour nord-est, plus récente, porte les traces des guerres de religion (postes de tir au mousquet) et devint une chapelle en 1732, époque dont datent les grandes ouvertures.

Les familles associées au château furent nombreuses : la Béraudière (Villenon et Villechêze), Aubaneau, Jouslard de Fontmort, Le Comte ; et après 1789, les Saluces, Guilhou, Venault de Bourleuf et Lauzon. Au 16^e siècle on note que les Villechêze étaient huguenots ; par la suite d'autres membres des différentes familles occupèrent divers offices (guidon, gouverneur, garde des sceaux, conseiller du roi, duc), et le titre de seigneur de Villenon vit le jour ; plusieurs membres sont enterrés à Voulon. On imagine les propriétaires de Villenon se liant avec les d'Anché ainsi qu'avec les Chasteigner qui leur succédèrent (le Plessis d'Anché) après la révocation de l'édit de Nantes à la fin du 17^e siècle ; tout comme ils se lièrent à la famille huguenote, les Jouslard (17^e et 18^e siècles), propriétaires de Fontmort (gentilhommière qui se trouve entre Anché et Champagné-Saint-Hilaire). Transmis par les femmes, Villenon a été acheté à la famille Guilhou en 1901 par l'arrière grand-père des propriétaires actuels. Le beau château de Villenon a ainsi été associé au cours de sa longue histoire à celle des familles nobles des environs et à l'histoire d'Anché.

Patrick Gormally

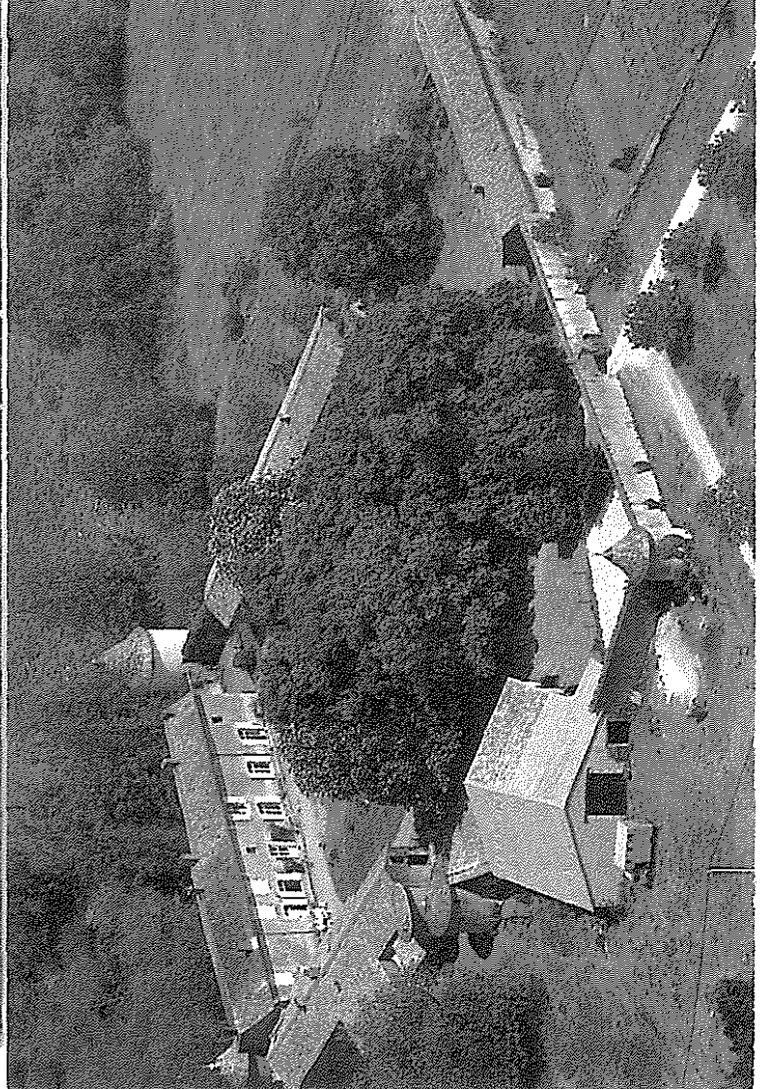
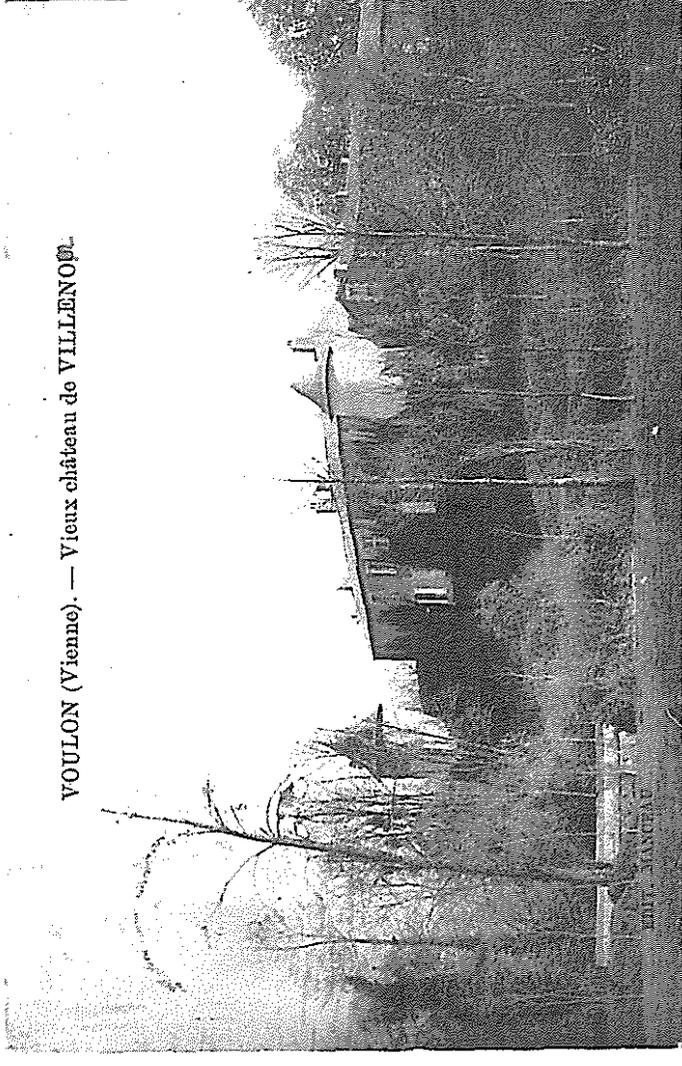
(tembler, photo, Ligugé)



VOULON (Vienne) — Château de Vilenon



VOULON (Vienne). — Vieux château de VILLENON.



COIN JARDINAGE

N° 2 : Le jardin en hiver

Pierre LASSALLE, habitant du Bourg et qui a un jardin potager chez lui, nous fait part de travaux au jardin en hiver. Cette fois-ci il nous parle de l'utilisation des engrais verts.

Qu'est-ce qu'un engrais vert ?

C'est une plante qu'on utilise pour nourrir la terre. Elle fixe l'azote de l'air et elle apporte du phosphore et du potassium.

A quoi ressemble-t-il ?

Il existe plusieurs sortes d'engrais vert, par exemple : la moutarde blanche, la phacélie ou le lupin etc.

En avez-vous semé chez vous ?

Oui, de la moutarde blanche qui ressemble à du colza dont la couleur des fleurs est identique. On sème la graine au mois d'août ou en septembre. Elle met cinq ou six jours à lever, elle forme un tapis de sol et la tige peut atteindre 80cm de hauteur.

Comment utilise-t-on l'engrais par la suite ?

On peut le faucher et l'enfouir en le mélangeant éventuellement avec du fumier, en utilisant la fourche à bêcher ou le motoculteur.

Pierre LASSALLE



UN BEAU CONCERT DANS L'ÉGLISE D'ANCHE

Karine KOK d'origine hollandaise, violoniste ET Olga BRUN, d'origine slave ont donné , avec beaucoup de brio un magnifique concert le **9 octobre à 16 h30**.

Des habitants de Poitiers –mélomanes avertis- avaient même fait le déplacement.

Les œuvres jouées allaient de MENDELSSOHN , BEETHOVEN, BRAHMS, ST SAENS THAIKIOSVSKY, GRERSHWIN, HEIFETZ, sans oublier la formidable interprétation de Adios nonimo de A .PIAZZOLLA

Avant chaque morceau, Karin KOK donnait des explications sur l'auteur et l'œuvre, ce qui est souvent fort utile.

Les deux musiciens, deux artistes , dont la renommée va bien au-delà de l'Hexagone ont interprété les 15 morceaux de leur répertoire avec brio et talent, communiquant leur amour de la musique et leur enthousiasme à un public conquis et admiratif.

Ce fut un moment rare –qui je 'espère – en appellera d'autres avec- qui sait- un public un peu plus « étoffé »



Photo : Martine Servouze